

Jeudi de l'Hémicycle au Parlement francophone bruxellois
Solidarité en temps de crise
Quel futur pour les travailleurs handicapés à Bruxelles ?

Retranscription des interventions par la Febrap

Julie de Groote, Présidente du Parlement francophone bruxellois

On a une crise de nos institutions. On a une crise individuelle : les gens, c'est vrai, sont souvent à bout, fatigués, essoufflés, il y a les maladies du siècle qui sont le burn out, par exemple, ou la fatigue, et les temps de crise sont souvent des temps de repli sur soi. En temps de crise, on se protège, on se protège d'abord soi, on protège d'abord ceux qui sont le plus proches, et donc, les temps de crise sont souvent synonymes d'individualisme. Or, ces temps de crise, on le voit bien, vont de pair avec une production de masse, une mécanisation sans cesse croissante, avec aussi, un regard qui change sur les biens que nous achetons. Quand vous voyez les enfants, tout compte fait, ils sont habitués à faire leurs courses dans les supermarchés et ils achètent souvent des productions de masse, qui sont d'ailleurs véhiculés par la publicité. Il y a de plus en plus de concurrence. Aujourd'hui, là où vous êtes assis, nous discutons aussi par exemple du travail dans les prisons. On se dit : « le travail dans les prisons, il faut aider quand même, et puis vous avez vu à la télévision Forest, etc., c'est inhumain, les conditions dans lesquelles les travailleurs sont forcés à vivre, vu que c'est leur lieu de vie, les prisonniers, et bien il faut au moins aider le travail dans les prisons ». Aujourd'hui, là où vous êtes assis, les députés aussi parlent du travail des jeunes, de la formation des jeunes, on se dit « en région bruxelloise, c'est les jeunes qu'il faut d'abord aider parce qu'on a un taux de chômage terrible, il faut vraiment les aider. »

Alors, je voyais le titre proposé par la FEBRAP : « quel futur pour les travailleurs handicapés à Bruxelles ? » Et je lisais un peu ce qui est proposé dans les différents documents. On parle de souplesse, d'adaptation, du fait qu'on propose des produits qui sont attractifs, j'allais presque dire « branchés », Alors cette souplesse, cette adaptation, à un moment je me disais : aujourd'hui, si vous êtes ici, c'est parce que les députés de tous les partis sont là et veulent vous dire : « on ne veut pas que vous dire « souplesse, adaptation, soyez branchés, proposez des choses qu'on va acheter ». Non, nous on veut aussi vous dire « solidarité, différence, changer le regard sur la différence, changer le regard sur l'autre, changer aussi la façon qu'on a de consommer, de produire, d'acheter », et la solidarité c'est vraiment en temps de crise qu'elle doit se présenter. La solidarité, c'est justement maintenant qu'elle doit se manifester. Et c'est aussi pour ça que quand on parle, dans un moment dans vos documents, vous parlez de dépasser les limites. Vous dépassiez les limites, vos limites, tous les jours, tous les jours vous dépassiez vos limites, tous les jours à vos postes de travail, à vos différents endroits où vous travaillez, vous dépassiez vos limites. Mais si vous êtes là aujourd'hui, je pense que vous demandez aux politiques que nous sommes que nous dépassions aussi nos limites, nous aussi nous devons dépasser nos limites, et changer notre regard. Et c'est pour ça que je pense que c'est vraiment important que ce soit vous qui terminiez ces jeudis de la citoyenneté, la citoyenneté de l'année parlementaire, elle se termine par vous, par cette solidarité très profonde qu'on a voulu exprimer, tous partis confondus, et donc je voulais vraiment vous remercier d'abord d'avoir répondu présents si nombreux, d'avoir pris l'hémicycle, d'avoir envahi l'hémicycle, merci à vous.

Maintenant, je vais aussi dire qu'il y a des membres de cabinets qui sont là : Jean-François Delsarte et Didier Duray du cabinet de Marie-Dominique Simonet. Ils se situent en amont. Jean-François Delsarte et Didier Duray s'occupent de tout l'enseignement spécialisé avec une passion contagieuse, mais une passion féroce aussi parce qu'il faut vraiment se battre pied à pied, et je pense que Véronique Gailly, du cabinet de Evelyne Huytebroeck va nous rejoindre. Il y a également Karim Majoros, du cabinet Doulkeridis qui est présent dans la salle.

Alors, l'hémicycle est à vous, prenez le temps, quand vous parlez, prenez le temps. Aujourd'hui, c'est votre parlement, prenez le temps de dire les choses que vous avez à dire, nous sommes là pour les entendre. Merci.

Benoît Ceysens, Président de la FEBRAP

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens à remercier chaleureusement Madame de Groote, pour cette invitation à partager un moment dans cet hémicycle.

Lorsqu'au dernier colloque que la Fédération a organisé à l'occasion de ces 20 ans à l'ULB, j'ai appris l'existence des « Jeudis de l'hémicycle », et l'invitation qui nous était faite d'y prendre part, j'en ai tout de suite parlé à l'équipe de la FEBRAP et c'est avec enthousiasme que nous avons entrepris de préparer cette matinée. L'ensemble des membres de la fédération ont salué cette initiative avec intérêt. En effet, quel honneur de pouvoir nous exprimer dans ce lieu où se tiennent la plupart des débats qui influent notre vie quotidienne !

Mais que faire pendant une matinée au Parlement bruxellois ?

Un colloque ? Encore ! On en sort à peine !

Une grande fête ? Ce n'est pas vraiment le lieu, et puis, est-ce qu'on est vraiment d'humeur à faire la fête avec les difficultés qu'on connaît dans notre secteur ?

Des discours politiques ? Est-ce bien notre job ?

Par contre, témoigner et permettre aux travailleurs du secteur de s'exprimer, de dire ce que cela représente d'avoir un travail, ce que c'est de craindre de le perdre. Poser des questions aux hommes et femmes politiques de notre région et peut-être leur suggérer des pistes de solutions. Ca, ça nous parle.

Solidarité en temps de crise ...

Quel futur pour les travailleurs handicapés à Bruxelles ?

Permettez-moi de remonter un peu dans le temps avant de définir ce que nous entendons par « solidarité ».

Au commencement, il y avait la charité. Des parents, des œuvres pour personnes handicapées rassemblaient quelques menus travaux simples et occupaient ainsi quelques personnes handicapées

contre un peu d'argent de poche. A cette époque, on faisait pour le mieux avec très peu de moyens. C'étaient des initiatives isolées et non subsides. C'était la débrouille. Mais c'était une révolution dans la vie de ces travailleurs improvisés.

Ensuite, le pouvoir fédéral a reconnu, réglementé et subsidié ces initiatives : les ateliers protégés sont nés et se sont organisés sous la surveillance du fonds « Maron ». Il y avait beaucoup de travail et ces « employeurs » dérogeaient en toute légalité aux règles du travail pour suivre des règles spécifiques au secteur. Les salaires étaient inférieurs au RMMG, les travailleurs bénéficiaient d'un complément sous forme d'allocations, les ateliers dépendaient du Ministère de l'Emploi , les subsides étaient importants. Il n'y avait pas de quota. On ne parlait plus de charité, les ateliers étaient devenus des outils performants largement utilisés par le monde industriel. C'est l'âge d'or des ateliers protégés.

Et puis la Belgique a évolué et les ateliers sont devenus des « entreprises de travail adapté », le RMMG est apparu dans le secteur et l'allocation complémentaire a disparu des revenus des travailleurs, faisant des bénéficiaires des ateliers protégés de véritables travailleurs. Mais surtout le travail a évolué et comme nous l'entendrons dans le témoignage d'Axel Godin, directeur de Travail et Vie, cela ne fait pas l'affaire de nos travailleurs, et des plus faibles en particulier.

Aujourd'hui, la crise économique et plus largement la crise de notre modèle de société, frappe le monde du travail de plein fouet et nous n'échappons pas à cette tourmente. Au contraire, placés bien souvent en dernier maillon, nous faisons les frais des économies que font les entreprises. Notre société marginalise de plus en plus de personnes, le public cible de nos entreprises s'est élargi au handicap dit « social », d'autres initiatives de mise à l'emploi se mettent en place pour répondre au défi de l'insertion professionnelle, d'autres publics cibles précarisés.

La régie pénitentiaire cherche aussi activement du travail pour son public et c'est bien légitime. Les prix pratiqués par les prisons sont par contre totalement sous-évalués et provoquent encore aujourd'hui une concurrence que l'on peut qualifier de déloyale, et ce malgré une convention qui a été signée entre les trois fédérations d'ETA et la régie du travail pénitentiaire.

Pendant ce même temps, les entreprises réduisent leurs coûts, cherchent à tout prix à automatiser leurs processus de fabrication et si elles n'arrivent pas à éliminer les gestes simples qui faisaient notre fonds de commerce, elles délocalisent leur production.

Un autre facteur, spécifiquement bruxellois celui-là, est la désindustrialisation de Bruxelles. Les quelques zonings qui existent encore à Bruxelles n'abritent plus d'entreprises de fabrication et de production pour la main-d'œuvre ouvrière.

Face à cette situation, nous n'avons certainement pas besoin de charité. Comme l'ensemble de la société, nous avons besoin que le monde économique reprenne un sens, du bon sens. On clame aujourd'hui haut et fort que l'économie doit se remettre au service des gens, on parle de commerce équitable dans les relations Nord/Sud. Et si nous commençons à Bruxelles ?

Bien sûr, il y a les plans de relance de la COCOF et des initiatives que les ETA entreprennent pour sortir de l'impasse. Bien sûr il y a une prise de conscience progressive de la part des pouvoirs adjudicateurs et de plus en plus de marchés publics sont réservés à l'économie sociale. Bien sûr il y a un mouvement de prise de conscience de la responsabilité sociétale des entreprises.

Heureusement, cela porte parfois ses fruits mais aujourd’hui il faut encore constater que la course à l’immédiatement moins cher reste une règle, et cela malgré la valeur ajoutée globale à long terme qu’il y aurait à travailler avec nous.

Nous pensons que la solidarité qu’il faut que nous réinventions comporte trois axes, . Les deux premiers sont entre nos mains, le troisième serait basé sur une réforme en profondeur de notre secteur et nécessiterait la complicité bienveillante de nos décideurs.

Un effet positif quasi immédiat pourrait survenir grâce à la poursuite du dialogue entre notre secteur et les « donneurs d’ordres » qu’ils soient publics ou privés, pour sortir de la sous-traitance et entrer progressivement dans des processus de partenariats qui prennent en compte de manière globale les compétences de nos travailleurs. Nous le verrons dans le film et dans les témoignages, il y a un potentiel énorme dans nos entreprises en termes de qualité et de diversité car nous y trouvons des travailleurs exceptionnels. Il suffirait d’adapter notre relation et de partir dans la co-création d’activité. C’est l’objectif de la campagne de publicité et de nombreux contacts pris par la fédération.

La seconde solidarité qu’il faut renforcer est dans les mains des directions d’ETA et dans les conseils d’administration. Il existe encore trop de concurrence entre nous, nous devons continuer de diversifier nos activités afin de ne plus nous retrouver tous à ronger le même os. Pour y arriver, nous aurons besoin de temps et d’aide, car en plus des aspects techniques et purement économiques de la diversification, il faut aussi que nous pensions à emmener nos travailleurs avec nous dans cette aventure, car c’est pour eux que nous le faisons. Cela passera par des formations, du renforcement de l’encadrement pour organiser cette transition.

Le troisième axe de solidarité consiste à la poursuite du travail sur le Décret Inclusion et sur les débats qui ont lieux ici-même. Car ne nous leurrons pas, si ce Décret Inclusion est la mission de la Ministre Huytebroeck, la réussite de sa mise en œuvre dépendra de plusieurs compétences partagées par plusieurs ministres ou secrétaires d'état, et parfois sur des niveaux de pouvoir différents. Nos entreprises ne font pas que de l'aide aux personnes, ce sont aussi des acteurs économiques qui créent de l'emploi. C'est aussi ça la solidarité, c'est dépasser ces différences pour embrasser globalement la problématique du travail de notre public.

Nous allons passer la matinée ensemble pour évoquer ces différentes solidarités à travers des témoignages, de travailleurs, de parents, et de professionnels du secteur. Mais avant de passer aux témoignages, pour nous remettre dans le contexte et vous permettre de visualiser le potentiel extraordinaire de nos travailleurs, nous allons entamer maintenant une visite virtuelle de nos 13 ETA. Vous y verrez à tour de rôle des métiers de productions, de services, des activités de sous-traitance industrielle très automatisées, mais aussi des équipes de manutentionnaires, qui grâce à un travail d’encadrement poussé, réalisent tous les jours des prouesses pour produire à temps et en qualité tous les travaux qui nous sont confiés.

Merci.

Benoît Geysens, Président de la FEBRAP

Encore moi, me direz-vous, mais ce n'est que pour passer le flambeau et organiser les choses. Après cette immersion, ou plutôt cette navigation en ETA, je vous propose maintenant d'entendre

quelques témoignages en live pour certains, et filmés, pour d'autres. Madame Dambly est la maman de Philippe. Philippe travaille dans une ETA bruxelloise, et nous avions envie d'entendre dans la bouche d'une maman ce que représente le travail de son fils pour lui et pour sa famille. Madame Dambly, je vous cède la parole.

Marie-Jeanne Dambly, maman d'un travailleur handicapé

Tout d'abord, vous allez peut-être voir, pendant que je parle, un film de CAP48 qui va passer. Philippe a été demandé pour participer à ce film, qui a été passé dans la campagne de l'année passée. Vous le verrez sans doute en ETA, c'était le dernier jour, donc il apprend à faire d'autres choses auxquelles il était habitué. Vous verrez comment c'est important pour lui de dire au revoir à son casier car c'est là que...

L'ETA, comme vous le savez, va réaliser notamment un double défi. C'est-à-dire qu'il y a d'une part toute la dynamique économique et technique à réaliser et d'autre part, il y a toute l'insertion sociale de la personnes en situation de handicap. Ce qui demande évidemment pour tout le personnel d'encadrement et de direction une grande virtuosité. Les témoignages que je vais vous donner, je les ai puisés non seulement dans ma vie de parent, mais également dans ma vie professionnelle. J'ai été pendant 30 ans enseignante dans l'enseignement spécialisé et nous avions en charge toute une série de jeunes que je retrouve aujourd'hui en ETA. Je dis bien que je les retrouve, mais il faut savoir qu'il y a quelques années, nous les mettions tous en ETA. Aujourd'hui, avec les transformations dont M. Ceysens vient de vous parler, ce n'est pas le cas, et nous en parlerons tout à l'heure. Quand on interroge nos jeunes, la première chose qu'il nous disent est que le travail est important parce que là, j'ai des copains. On peut donc parler de l'importance du relationnel dans le travail, ouvrir son cercle de relations, parce que la personne qui est en situation de handicap, et particulièrement un handicap mental léger, puisque c'est celui que je connais le mieux, a de grosses difficultés à ouvrir son cercle relationnel. Donc c'est au travail qu'il va se faire des copains. Quand on organise une fête ou un anniversaire, ils vont chercher leur copains dans la vie professionnelle. Evidemment, les mouvements de jeunesse, c'est terminé à l'âge adulte. Une autre valeur qui est importante et qui ressort quand on les interroge, c'est la valorisation et l'estime de soi. Vous venez d'entendre dans le petit film « j'ai vu les produits que j'ai faits dans le magasin, etc. » C'est extrêmement important. Moi je l'ai rencontré plusieurs fois, nous étions à la mer avec un groupe de jeunes, arrêt au milieu d'une grande surface, « ça, c'est nous qui l'avons fait ! ». Tout de suite, évidemment, grande fierté, etc. Je me rappelle aussi d'un épisode où nous étions à Waterloo, dans un snack bien connu, et il trouve sur le bureau tout un tas de chocolats qui ont été emballés. Il s'est arrêté et a dit « ça c'est moi qui l'ai fait ! ». Du coup, tous les clients qui étaient là nous ont regardé, mais ça se fait toujours avec beaucoup de discréction évidemment. Donc on a été amenés, nous, à devoir expliquer le travail qu'on faisait, à quoi ça servait, le personnel ne le savait pas, je vous dirais que ce jour-là ils ont vendu un peu plus de chocolats en question parce que c'est lui qui les avait faits.

Une autre chose qui reviens souvent aussi c'est la structuration du temps. Si vous laissez une personne en situation de handicap seule dans un local toute une journée, elle va s'ennuyer. Si vous avez la télé, elle va regarder la télé et puis, basta. Ce qui veut dire qu'il faut, si elle sait qu'elle va travailler, elle doit respecter son horaire, donc elle sait qu'elle doit se lever à temps, elle doit s'habiller, elle doit se présenter avec une hygiène corporelle adéquate, elle doit avoir déjeuné, et le soir, il faut qu'elle n'aille pas se coucher trop tard parce que le lendemain, elle sait qu'elle va devoir aller travailler. Donc c'est très important pour structurer sa journée.

Il en va de même pour la motivation. L'obligation pour le travailleur de réaliser un travail précis. Ils savent que le client va vérifier et que si le client n'est pas content, on va le dire au directeur. Donc ils savent que ce n'est pas un travail à faire n'importe comment. Je pense que cela est important aussi parce que ça leur donne une réalité, et ça les stimule et ça les motive. Je me souviens d'un travailleur qui avait, c'est une jeune dame, et suite à des difficultés de santé, elle avait travaillé 29 ans dans une structure, puis elle a été obligée plus ou moins à prendre sa pension. Et ses parents me disaient dernièrement : « Je vois la différence, il y a une espèce de marche arrière, elle perd ses acquis, et là où elle était stimulée très fort pour son travail, elle ne l'est plus parce qu'on fait trop de choses pour elle ». Elle est actuellement dans un centre occupationnel et d'hébergement.

Il y a aussi le point de vue du salaire. Le salaire pour les personnes handicapées n'est pas toujours la quantité d'argent qu'on reçoit. Ils savent bien qu'on reçoit ça mais ils n'ont pas toujours la valeur de l'argent, mais ce qu'ils savent très bien, c'est que quand ils reçoivent leur paie, ils ont des chèques-repas, qu'avec ses chèques-repas, je peux faire mes petites courses du samedi, je sais très bien qu'ils m'en faut deux ou trois pour acheter tel ou tel produit, je sais bien aussi que si j'en dépense trop, je dois attendre le mois prochain pour pouvoir en avoir d'autres et je sais aussi, je commence à savoir que pour tel ou tel produit, je dois travailler tant sur ma journée.

Une autre chose importante à laquelle j'attache beaucoup d'importance, c'est que le travailleur qui est bien dans sa peau réalise un bon travail, et il travaille mieux. Par contre, quand il s'agit pour les ETA d'adapter le travail au plan économique et technique, mais il y a aussi tout le volet social et psychosocial. Le travailleur qui arrive en ETA, il arrive avec tous ses problèmes. Dans la vie ordinaire, on nous apprend, quand tu arrives à travail, laisse tes problèmes dehors, et tu travailles, puis tu les reprends. Ca ne se passe pas comme ça pour les travailleurs en ETA. Ils arrivent avec leur problèmes et ils ont besoin d'être écoutés. Par conséquent, l'organisation d'un service de relations humaines, qui est axé sur l'accompagnement psychosocial du travailleur est une particularité extrêmement importante. C'est un service qui permet au travailleur de se décharger d'une part, de régler ses conflits, mais il y trouve aussi toute une aide pour les problèmes qu'il rencontre au point de vue administratif, et autres. C'est aussi une aide pour le personnel d'encadrement, qui est parfois très démunis devant les conflits à gérer. Je me souviens de cet ouvrier qui avait des difficultés à utiliser les titres de transport dans le tram, il oubliait d'acheter, il ne savait pas comment, bref, il s'est retrouvé avec tout un tas de procès, etc. Finalement, le directeur a été averti de la chose et ça s'est réglé avec le service RH qui a pris contact avec lui, et finalement, il prend son abonnement et on a solutionné le problème. Je raccourcis parce que ça n'a pas été aussi court. C'est vrai aussi pour cette travailleuse qui avait de gros problèmes avec l'eau, le gaz et l'électricité, elle recevait des papiers, et elle mettait ça gentiment dans une farde jusqu'au jour évidemment où quelqu'un s'est rendu compte du problème et c'est de nouveau le service RH qui s'en est occupé. Souvent, ce service connaît en grande partie la situation familiale et sociale du travailleur et il va s'inquiéter s'il y a trop d'absence ou si son comportement change très fort. Par conséquent, on peut mettre une cellule d'aide, ou en tout cas voir le problème et essayer d'intervenir.

Un dernier point. Je voudrais aussi orienter vers le non travail et tout ce que ça représente pour l'entourage et la famille. Je pense au chômage, je pense aussi à la mise à la retraite. La personne qui se retrouve à la maison ou dans un centre, Si on n'a pas mis en place des idées d'activité, il faut donc avoir les idées, se dire « tiens demain, si on faisait ça, ça et ça, est-ce que vous êtes

d'accord »», il faut l'organiser, il faut accompagner la personne, ce qui veut dire que pendant ces temps-là, vous mobilisez d'autres personnes, ça exige de changer son horaire, et organiser toute la journée du travailleur.

En conclusion, je dirais que les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle légère et qui sont capables de travailler n'ont pas leur place dans les services d'hébergement occupationnels., que le travailleur qui perd son emploi perd en même temps son insertion sociale, qu'il est face au vide et que souvent, c'est la porte ouverte à l'ennui, à la boisson, etc., qu'il est donc urgent de penser non seulement au vieillissement, on en parlera certainement au cours de la journée, mais également, je voudrais attirer l'attention sur les élèves qui sortent de l'enseignement spécialisé. Il y a une énergie énorme qui est mise dans l'enseignement spécialisé pour l'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle. Je ne vous dis pas les budgets qu'on y consacre ni les enseignants pour les accompagner, et quand ils sortent à 20 ans, il n'y a rien, il n'y a rien à Bruxelles., nous avons de plus en plus d'anciens élèves qui se retrouvent à la maison et qui attendent. Je vous remercie.

Benoît Ceysens, Président de la FEBRAP

Merci Mme Dambly pour ce témoignage. Je vous présente un travailleur, qui va aussi témoigner de ce que représente le travail pour lui. A toi Gilles.

Gilles Dandoy, jardinier à la Ferme Nos Pilifs

Bonjour tout le monde, bienvenue à ce Parlement. Je m'appelle Gilles Dandoy, je travaille à la Ferme Nos Pilifs depuis 1994. Avant j'étais à l'école à Waterloo. Je travaille à la Ferme Nos Pilifs, dans les jardins, chez les clients, dans les entreprises, comme jardinier. Je fais différents travaux, je fais la tonte de la pelouse, enlever les mauvaises herbes, tailler, planter, et quand il fait trop mauvais, on ne travaille pas, on a du chômage intempérie. J'aime bien mon métier, c'est mon indépendance, et J'aime bien mon métier. Ce qui est le plus difficile, c'est en travaillant, c'est le froid, et les choses qu'on doit porter souvent chez les clients, des tondeuses dans les escaliers, et des sacs lourds. Voilà. Merci.

Benoît Ceysens, Président de la FEBRAP

Merci Gilles. Je vous propose maintenant de rejoindre, par le biais d'une petite vidéo, Gaëtan.

Vidéo Gaëtan Devriese

J'invite maintenant Aurélie à prendre sa place au perchoir et à témoigner de son expérience dans le travail. A toi Aurélie.

Aurélie Gillain, manutentionnaire à l'APAM

Bonjour tout le monde. Je m'appelle Aurélie Gillain, je représente l'APAM avec Dominique. Ce qui est embêtant, c'est le chômage, bien avant tout. J'aurais bien voulu parler de tout, j'adore mon travail, comme on dit, je travaille beaucoup, avec Dominique, on travaille dans tout, je suis manutentionnaire dans les machines, j'emballer, je mets sous film, et ce qui m'embête, c'est forcément la vitesse. Il faut se dépêcher, on a de moins en moins de temps pour le travail, et on aimerait bien avoir plus de délais parce que forcément, les clients ont besoin d'un délai de plus en

plus court et nous, on a de plus en plus difficile. Ce que je pourrais dire aussi, c'est que le travail, c'est la santé, et ne rien faire, c'est la conserver. Maintenant, il y a dans notre atelier, des gens qui ont de plus en plus difficile à suivre la vitesse, et ça nous ennuie, on aimerait bien avoir un délai plus long,

Benoît Ceysens, Président de la FEBRAP

Merci beaucoup pour ce témoignage. Nous allons maintenant voir des images de Nuray Simske, qui travaillait depuis 8 ans dans le secteur à Manufast. Quand Manufast a rencontré des difficultés et a dû licencier, Nuray a retrouvé, grâce à un dispositif de reclassement élaboré en partenariat avec les organisations syndicales, la Cocof et la fédération, elle a retrouvé un job rapidement dans une autre ETA. Voici son témoignage, nous l'écoutes.

Vidéo Nuray Simsek

Voilà pour les témoignages de nos travailleurs. Mais toutes ces expériences de vie dépendent d'une dynamique, de la dynamique de nos entreprises. Nous allons voir avec Axel Godin, directeur de Travail et Vie, quels sont les mécanismes qui aujourd'hui, influencent négativement cet équilibre précaire et mettent tous ces emplois, toutes ces réalisations, en danger.

Axel Godin, Vice-président de la FEBRAP

Bonjour à tous. Je suis très content de passer après ces témoignages, qui illustrent l'importance du travail adapté et de la place de chacune de ces personnes handicapées au travers des ETA. Je vais d'abord faire un petit aperçu de ce que sont les entreprises de travail adapté à Bruxelles, et on va voir quelles sont les problématiques que nous rencontrons aujourd'hui.

Aujourd'hui, à Bruxelles, il y a 1450 postes pour les travailleurs handicapés, et à peu près 60% de ces personnes souffrent d'un handicap mental avec souvent des troubles moteurs légers. Ce sont les personnes qui constituent vraiment la population de base de nos ETA, pour lesquelles les ETA ont été institutionnalisées, il y a plusieurs dizaines d'années. On les appelait à, l'époque les « ateliers protégés ». Dans cette population-là, il y a environ 50% qui nécessitent vraiment un encadrement rapproché. Ce sont des personnes qui auront plus de difficultés pour aller vers de nouveaux métiers, qui sont de plus en plus ceux vers lesquels nous devrions nous orienter. Là-dedans, il y a aussi environ 20% de personnes qui ne peuvent travailler qu'à table, qui ont besoin de rester assis toute la journée et qui ont donc des difficultés pour faire des travaux qui demandent de se déplacer.

Les 13 entreprises de travail adapté de Bruxelles s'orientent vers deux grands secteurs. Le secteur de base, surtout à Bruxelles, mais aussi dans les deux autres régions, est la sous-traitance industrielle et de services. Ça représente à peu près 1200 travailleurs. A côté de ça, nous avons le jardinage et d'autres services, les gens qui font du toutes-boîtes, et ça, ça représente à peu près 250 travailleurs. Vous vous rendez compte, bien entendu que dans le jardinage, il y a des capacités physiques, pour le travailleur, qui sont différentes, et d'ailleurs, on s'aperçoit que des travailleurs qui ont été longtemps dans le jardinage et qui vieillissent vont demander à intégrer du travail plus simple et moins fatigant, par exemple, de la sous-traitance industrielle pour d'autres entreprises.

Si on parle de la sous-traitance industrielle, qui forme le gros de notre activité, il y a surtout la manutention simple, tous ces métiers que vous avez vu et à peu près 90% des travailleurs occupent ces postes de travail, c'est la mise sous enveloppe, la mise sous étui, dans de petits sacs, tous ces métiers qui occupent une grosse partie de nos travailleurs. A côté de ça on rentre de plus en plus dans des métiers plus complexes, qui se font sur machines, qui ont besoin de compétences beaucoup plus importantes des travailleurs, et qui ne représentent que 10% des postes. Et donc là, on a effectivement ces postes-là qui sont des locomotives, qui vont donner beaucoup de chiffre d'affaires à l'entreprise, mais qui malheureusement, n'occupent pas beaucoup de monde dans l'entreprise. Parce que ce sont souvent des choses qui se font sur machines. Alors ce sont aussi des postes qui vont parfois engendrer du travail de manutention à côté, mais malheureusement, il y a cette automatisation qui est de plus en plus importante.

Et je reviens sur cette manutention simple. Pourquoi cette manutention simple occupe-t-elle tant de personnes ? La première chose, c'est qu'elle s'adapte plus facilement à tout type de handicap, et principalement le handicap mental, que l'on rencontre le plus dans nos ateliers. Ce sont des métiers qui peuvent facilement être divisés dans des gestes simples, et pour prendre un exemple de Travail et Vie, le ballotin de pralines, vous avez déjà été dans un magasin, vous avez des personnes qui vont prendre les pralines, les emballer et faire ça très rapidement, alors que chez nous, nous avons des personnes qui ont des difficultés à bien tout visualiser, on va diviser le job en petites étapes, et il y a une personne qui va en mettre une, une autre qui va en mettre deux ou trois, en fonction de sa dextérité, de sa capacité à maintenir le rythme. On a entendu aussi que le rythme est quelque chose de très important. Et c'est évident que derrière le rythme, il y a la problématique de la rentabilité financière. Les métiers de manutention simple sont aussi quelque chose que l'on peut faire régulièrement assis et vu qu'on a une problématique des personnes qui ne peuvent pas rester debout, et on a aussi ce vieillissement des personnes qui fait que rester debout toute la journée ou devoir se déplacer souvent est quelque chose qui est complexe. Les métiers de manutention simple sont aussi quelque chose qu'on peut adapter facilement par des gabarits, par des outillages, c'est aussi merveilleux de voir dans les ETA l'adaptation du travail, c'est d'une part essayer de trouver chaque personne au bon endroit, mais c'est aussi essayer de voir comment faciliter le geste, comment aider la personne à réaliser ce geste, qui est parfois un peu compliqué, qui demande une certaine qualité, c'est quelque chose que les clients veulent de plus en plus, une qualité exemplaire, et bien entendu, nous voulons que cette qualité ne dépende pas du fait que telle ou telle personne a une certaine efficience, on va essayer de voir comment adapter le travail pour aller au-delà des déficiences.

Il y a aussi des menaces qui sont dans le secteur, et la première menace, particulièrement pour la manutention simple, qui est le cœur de nos métiers dans les ETA, c'est l'automatisation. Vous avez vu dans un des reportages, les œufs qui étaient emballés pour un client chocolatier. En 2008, on a emballé un million de sachets d'œufs, chez Travail et Vie. Ça représente du travail pour 40 personnes pendant trois mois. Le client est un jour arrivé, vraiment malheureux, parce que la personne qui fabriquait les œufs pour lui, lui proposait de faire le job avec une machine. Et cette machine coûte moins cher et est super performante. Elle a pu remplacer ces 40 travailleurs pendant trois mois et avec une diminution de prix pour le client, qui ne payait plus qu'un tiers du prix original. On peut dire que c'est nous qui étions beaucoup trop chers, mais je ne pense pas qu'on pouvait faire travailler nos ouvriers beaucoup plus vite, et il est évident qu'un machine va beaucoup plus vite, et fait moins d'erreurs. Même si les erreurs n'étaient pas le problème, c'était la problématique du prix.

La deuxième menace, ce sont les pays de l'est, l'Asie, la Chine, qui travaillent avec des salaires qui n'ont rien à voir avec les nôtres. Et même si on est subsidiés, il y a une infrastructure, il y a tous ces coûts indirects sur les personnes handicapées, qui pèsent beaucoup sur les ETA. Nous estimons que pour pouvoir avoir une rentabilité suffisante, c'est-à-dire pour arriver à combler nos frais, il faut pouvoir vendre l'heure de la personne handicapée en moyenne à environ 9 – 10€. Alors qu'en Chine, le travailleur est payé à peut-être 1€, en tout cas de manière très basse. Et ce sont des gens qui vont très vite aussi. Et donc on se rend compte qu'aujourd'hui, malgré la distance, etc. les gens s'organisent pour pouvoir faire les choses à l'extérieur, dans des pays où ça coûte moins cher, même si la qualité n'est pas aussi bonne. L'autre jour, on a rencontré quelqu'un qui disait que la qualité en Chine s'améliore et qu'ils mettent des contrôleurs en Chine, dans l'entreprise, pour être sûr que ça va être correct. Parce que c'est évident que quand ce n'est pas correct, c'est dans nos ETA qu'est réparé le travail. On nous demande tout d'un coup : « On a un souci avec la Chine, et c'est pour une campagne publicitaire », on nous demande de le faire très rapidement. On va le faire et le client que le prix pour la petite réparation coûte beaucoup plus cher que le coût de la pièce au départ qui a été faite en Chine. Avec la Chine, il y a une pression sur les prix, et le client négocie pour faire baisser les prix des ETA, et certains accepte, parce qu'il n'y a pas suffisamment de boulot.

Et on a aussi de gens ici, en Belgique, qui font des prix beaucoup moins chers. On a parlé des prisons, il y avait avant-hier sur la RTBF, qui montrait toute la difficulté de certaines ETA en Wallonie, mais à Bruxelles aussi, parce que les prisons offrent des prix meilleur marché, à peu près le tiers des nôtres. Il y a aussi le marché noir, et on sait qu'on ne va pas avoir certains marchés parce que le client préfère le faire ailleurs et payer moins cher.

Autre menace, c'est la désindustrialisation de la Belgique, et de Bruxelles en particulier. Lors d'un colloque organisé par la FEBRAP, un professeur de l'ULB, M. Vandermotten, nous avait expliqué que Bruxelles se vide de son industrie. Et ça c'est une réalité. Et plein d'autres choses se font de manière électronique, par internet. Si on prend le mailing, qui était aussi l'une des grosses activités des ETA est aujourd'hui de plus en plus concurrencé par internet, par d'autres moyens, et tout ce travail manuel disparaît de nos ETA.

Un autre point qui est très important, et c'est l'un des difficultés que nous avons, c'est l'augmentation des exigences. Alors, on a entendu ça dans les films, ce sont des délais qui sont de plus en plus courts, c'est le travail qui est en bout de chaîne, on reçoit toutes les matières premières en retard, tout le reste a pris du retard, et nous, on doit se dépêcher, ça a été très bien relaté dans les témoignages. C'est le contrôle qualité, c'est la traçabilité, pour le même job on a besoin de plus d'administratifs, on a besoin en interne de gens qui sont de plus en plus pointus pour pouvoir être certain que le client ne va pas rouspéter par la suite, sinon a doit refaire et c'est du temps perdu, c'est de l'argent perdu. Les séries qui sont de plus en plus petites, parce qu'on veut personnaliser, on est dans du marketing qui veut viser directement la personne, avec son nom, prénom, etc., et donc au lieu d'avoir une longue chaîne pour laquelle on va pouvoir s'organiser, arriver à une cadence convenable par rapport au prix, on se retrouve avec de petites chaînes qu'il faut tout le temps réorganiser, tout le temps relancer, et ça complique la vie.

Tout ça amène une pression sur les prix qui est de plus en plus forte, et vu que les ETA vivent d'une part par les rémunérations des clients par rapport aux travaux et d'autre part par des subsides, qui ces dernières années, n'augmentent pas, qui suivent le cours de la vie, mais qui ne

suivent pas toutes les augmentations salariales que nous avons. Mais on a un système de subsides qui est très compliqué, je ne vais pas entrer dans les détails.

En conclusion, les exigences augmentent, et le client demande en plus que les prix diminuent. C'est vrai que c'est un peu la quadrature du cercle donc on est aujourd'hui devant de grands défis. On a parlé de la difficulté du chômage, qui cette année-ci, a pris une ampleur vraiment très importante. Il y avait eu la crise de 2009, depuis lors on avait essayé de se redresser un petit peu. Evidemment, on est tout à fait à la merci du marché, aujourd'hui plus que jamais. Et le chômage c'est aussi deux choses, et Mme Dambly l'a bien rappelé, c'est d'une part la structuration de la personne, qui est remise en question, mais c'est aussi la problématique de l'argent, des fins de mois qui sont difficiles, parce qu'on touche moins au chômage et il y a toute cette inquiétude du lendemain.

Face à ça, les ETA ne sont pas restées inactives, mes collègues de la FEBRAP vont parler de toutes les actions qui ont été faites. On essaie de se reconvertis, on essaie de trouver de nouveaux marchés, mais c'est vrai que c'est complexe à trouver, en utilisant les forces vives qui sont dans les ETA, c'est-à-dire y compris les travailleurs de manutention simple, qui du jour au lendemain, ne peuvent pas se convertir dans les choses qui n'ont rien à voir avec ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. On sait que la reconversion pour les personnes normales, c'est déjà complexe, mais pour les personnes qui ont des difficultés par ailleurs, c'est d'autant plus complexe.

Par rapport à ces problèmes, on a envie de trouver des pistes. On les cherche en interne, mais on a envie aussi d'interpeler le monde politique. Une des pistes lancée il y a quelques années, était de réserver des marchés publics pour les ETA. On voit que c'est compliqué, parce que les marchés publics ne concernent pas directement des choses qui sont faites par les ETA, pour la population de base des ETA, même si les ETA qui font du jardinage sont très contentes, et malheureusement, on ne peut pas convertir tous nos travailleurs en jardiniers. Donc il faut travailler, continuer, et on a parlé de co-création, il faut être imaginatif et il faut voir comment on va pouvoir réserver des marchés de travaux simples aux ETA. Il faut également aller chercher aux travers des entreprises privées, et voir comment inciter ces entreprises, qui parlent très souvent, qui veulent faire de la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) mais qui ont beaucoup de peine à concilier une volonté de sociétale et une volonté de rentabilité, puisqu'elles ont derrière elles des conseils d'administration, des actionnaires, qui ne demandent qu'une seule chose, être mieux rémunéré et avoir une rentabilité qui augmente.

Alors ça c'est le défi de la société, Benoît en a parlé aussi ce matin, je pense qu'on a un gros défi, que les directeurs des ETA sont prêts à trouver des solutions, à remettre en question le modèle, mais la problématique est de trouver dans notre société une place pour ces travailleurs peu qualifiés et bien entendu le défi est d'autant plus fort ici à Bruxelles, où on a un taux de chômage immense, et dans lequel on retrouve tous des gens qui sont aussi très peu qualifiés.

Benoît Ceysens, Président de la FEBRAP

Merci Axel pour cette mise en perspective. Mais que fait la fédération ? Face à ces constats et témoignages, pour le moins interpellants, quel peut être le rôle de la fédération ? De lieu d'échanges et de rencontre entre les directeurs d'ETA, la fédération, qui a fêté ses 20 ans il y a quelques mois seulement, s'est renforcée, s'est professionnalisée. Grâce à un staff de trois personnes, qui travaillent sur trois axes différents pour aborder ces problématiques. Nous

entendrons dans l'ordre Sophie van den Abeele, qui est ergothérapeute, et qui est en charge de l'accompagnement social de nos structures et de nos travailleurs. Michaël Lans, chargé de relations, évoquera ensuite son travail de promotion de nos entreprises auprès des pouvoirs publics et des entreprises privées et de la communication du secteur. Et nous entendrons ensuite Kaliopi Lолос, coordinatrice du staff, et en charge de la réflexion institutionnelle concernant le secteur.

Sophie van den Abelle, ergothérapeute FEBRAP

Bonjour. Comme on vient de la voir, la réalité des travailleurs a changé ces derniers temps. On attend du travailleur qu'il soit flexible, qu'il soit performant, polyvalent et surtout productif. Face à cela, on a du mal à garder certains travailleurs, on essaie de mettre des choses en place pour garder les travailleurs à leurs postes, surtout pour les plus faibles et les vieillissants, qui n'arrivent pas à suivre les exigences d'aujourd'hui. Dans le souci de remédier à cette problématique, plusieurs projets sont nés et continuent à naître. Comme par exemple, les cellules d'accueil, les cellules de maintien avec mise à disposition d'un moniteur d'accompagnement, les adaptations des postes de travail ainsi que la formation continue du personnel d'encadrement, des travailleurs ainsi que la création d'outils.

Pour ce qui est des cellules d'accueil, elles offrent la possibilité aux personnes en situation de handicap qui ne semblent pas a priori avoir les capacités exigées de tenter cette expérience de travail et de s'adapter progressivement au milieu grâce à un accompagnement bien spécifique, que ce soit pour acquérir les compétences techniques, que pour découvrir le monde professionnel. Liées par un contrat d'adaptation professionnelle (CAP), les travailleurs ne sont pas soumis aux exigences de production. On leur donne le temps de s'acclimater au monde du travail et aux exigences que cela implique. A l'heure actuelle, il existe deux types de contrats CAP : les CAP « normaux » et les CAP du Fonds social européen. La différence se trouve surtout au niveau du contrat et des intervenants. Ce contrat est signé pour une durée d'un an et est renouvelable 5 ans pour les contrats CAP FSE et deux ans pour les CAP dits « normaux ». Sous ce contrat, le stagiaire garde son statut et continue de recevoir les allocations qui lui sont dues, en plus de son complément de formation. Ce contrat est signé entre le travailleur, le service PHARE et l'employeur. Le travailleur va être encadré par un moniteur. Dans le cadre d'un CAP FSE, c'est un moniteur bien spécifique à ce groupe de travail, ce moniteur va guider le CAP dans tous ses apprentissages et évalue l'évolution du travailleur, en partenariat avec le service PHARE et le coordinateur du projet de l'ETA. Le moniteur vise aussi l'intégration du CAP au sein de l'ETA, en coordination avec les autres moniteurs de l'ETA.

Actuellement, 4 ETA accueillent des cellules CAP, ce qui équivaut à 20 stagiaires. Nous avons la distribution toutes-boîtes et recyclage à l'APAM, les cantonniers à la Ferme Nos Pilifs, le mailing à M&H et la sandwicherie à Travail et Vie.

Pour nous situer un peu dans le contexte, il faut savoir qu'il y a 105 accords qui ont été donnés par le service PHARE. Cependant, il n'y a que 20 places de CAP FSE et 10 places en Cap dit « normal ». A l'heure actuelle, les 20 places CAP FSE sont occupées. Depuis le début, en 2009, dix personnes sont passées sous contrat de travail classique et 20 personnes ont arrêté leur contrat d'adaptation professionnelle. Une étroite collaboration se fait entre les ETA. Si on remarque qu'un travailleur CAP pourrait être mieux dans une autre ETA, on va tenter l'expérience et ça s'avère souvent très positif. Les travailleurs CAP dont leur contrat prend fin et qui n'est pas renouvelé se redirigent souvent vers un centre de jour. Bien que le début fût un peu chancelant, le projet est

aujourd’hui très efficace. Il permet de toute évidence l’insertion de personnes qui a priori n’avaient pas leur place dans une ETA. Il serait donc nécessaire d’ouvrir de nouvelles places et de donner la possibilité aux ETA d’engager de nouveaux moniteurs, assurant la pérennité financière de ce projet qui arrive bientôt à sa fin.

Une autre grande problématique qui nous touche aujourd’hui est la difficulté de certains travailleurs faibles et/ou vieillissants face à cette augmentation des exigences au travail. Les travailleurs sont soumis à des délais de plus en plus courts, et donc à des rythmes plus rapides et soutenus, les gestes deviennent de plus en plus compliqués. Suite à cela, souvent, certains travailleurs se trouvent à la traîne, mis de côté à faire un autre type de travail. Avec les cellules de maintien, notre objectif est de garder les personnes au travail le plus longtemps possible tout en respectant la personne et en lui garantissant une qualité de vie au travail.

Aussi, nous cherchons à valoriser les acquis des travailleurs expérimentés, ils sont beaucoup à être âgés et leur expérience devrait être un atout et non pas un obstacle. Concrètement, à l’heure actuelle, à la Ferme Nos Pilifs, on met en place un projet « passeurs d’expérience », qui valorise l’expérience des plus âgés et qui aide à l’intégration des nouveaux arrivants. Comme le dit bien son nom, il s’agit de pour les personnes plus âgées, de transmettre leur savoir aux plus jeunes, aux nouveaux arrivants, et souvent le message des travailleurs eux-mêmes passe mieux et en même temps on valorise la personne par son expérience. Deux groupes ont déjà eu lieu, avec 4 thèmes abordés, comme par exemple, l’historique de l’ETA, la santé au travail et la sécurité au travail.

Certains ETA ont aussi mis en place des cellules de soutien avec des personnes de référence. Leur rôle est de soutenir les travailleurs qui éprouvent des difficultés à suivre le rythme de travail et à exécuter certaines tâches. On les aide donc à garder leur poste ou à découvrir de nouvelles compétences, via, par exemple, l’engagement d’un moniteur « volant » qui vient soulager le travailleur en l’aidant dans l’apprentissage d’une tâche bien spécifique. Aussi, dans le but de maintenir ces travailleurs à leurs postes, les ETA, dans la mesure du possible, aménagent les horaires, réorientent les travailleurs vers de nouvelles tâches, voire de nouveaux métiers. Cependant, c’est une démarche assez difficile de réorienter un travailleur après 30 ans. On peut s’attendre à ce qu’il apprenne cette nouvelle tâche et qu’il y prenne du plaisir. Un cas typique : le jardinier qui après 30 ans de travail, a du mal à assumer les charges de son métier, et qu’on essaie de réorienter, mais les métiers de manutention ne conviennent pas toujours. Aussi, quand on parle d’adaptation d’horaire et de travail, on parle aussi d’adaptation du travail en soi. On essaie d’adapter le travail à ces travailleurs (dans les ETA, c’est le but premier). Adapter le travail, c’est décortiquer les étapes pour arriver à la fin, on fait des aides visuelles pour les travailleurs pour qu’ils puissent comprendre les consignes qu’ils doivent suivre, on fait des gabarits, pour avoir de meilleurs repères. On peut aussi adapter le poste de travail en soi, que ce soit avec du matériel ergonomique ou fait maison, que ce soit des tables, des chaises, on va mettre des cale-pieds, tout ça, c’est vraiment du cas par cas. C’est fait par des ergothérapeutes, des ergonomes, des conseillers en prévention, souvent c’est le moniteur aussi qui le fait. Une des plus grandes difficultés, et qui est liée à cette flexibilité qui est demandée des travailleurs : avant un travailleur pouvait rester à un poste pendant des mois, maintenant, le travailleur doit souvent changer de poste, donc on doit adapter un poste de travail, et la semaine d’après, voire le jour d’après, le travail sera différent. Cette adaptation est maintenant constante, et de plus en plus difficile à suivre et, du point de vue budget, vous le savez, le matériel ergonomique n’est pas forcément le moins cher. Donc il faut essayer de suivre.

Une des dernières choses sur laquelle on travaille est la formation continue du personnel d'encadrement, des travailleurs et la création d'outils, avec la création des livrets de sécurité pour les travailleurs, qui a fait partie d'une grande campagne de sécurité, nous entamons un objectif à long terme, c'est la création d'outils accessibles à tous, l'idée étant de créer des outils en exploitant différents moyens, que ce soit l'audio, le visuel, qui permettent aux travailleurs et aux moniteurs d'accroître leurs capacités et leurs compétences. Dans le marché d'aujourd'hui, c'est vrai que nous trouvons grand nombre de formations, du matériel, qui pourraient être utilisés en ETA. Malheureusement, les informations données sont beaucoup trop compliquées et ne sont pas toujours adaptées à ce que l'on voudrait. Et quand on trouve quelque chose qui est adapté, c'est souvent très infantilisant. Ces outils vont aborder des thèmes qui touchent à toutes les ETA bruxelloises. Nous ferons ensuite des formations, que ce soit pour les travailleurs que pour le personnel encadrant, et on voit que la réalité fait que régulièrement, les travailleurs se trouvent dans des périodes un peu creuses, et on profiterait du matériel combler ces moments-là, et utiliser ces moments-là pour la formation des travailleurs. Actuellement, nous travaillons sur la réalisation d'une vidéo sur les ports de charge, dans les différents secteurs des ETA, qui sera accompagnée d'un petit carnet pédagogique, qui va reprendre les différentes lignes de conduite.

Donc, comme vous pouvez le voir, les ETA se mobilisent et la FEBRAP se mobilise pour le bien-être des travailleurs.

Michaël Lans, Chargé de relations de la FEBRAP

Merci, bonjour à tous. C'est vrai que c'est impressionnant d'être ici.

Si notre ministre de tutelle était là, Mme Huytebroeck, mais elle est très valablement représentée ici par Mme Gailly, elle vous dirait vraisemblablement qu'elle se soucie beaucoup de notre secteur. Elle dirait que la recherche de nouvelles activités et la promotion des ETA actuellement sont plus que jamais nécessaires et qu'elles doivent également continuer à se faire connaître auprès de clients potentiels. Elle dirait enfin qu'elle a mis des sous sur la table pour payer quelqu'un, moi, pour se charger de ce boulot. Ou plus exactement pour faire cette recherche de nouvelles activités et cette promotion en bonne intelligence avec les initiatives individuelles des ETA. Car elles cherchent également de leurs côtés : pour vous donner un exemple, très récemment, l'une des ETA bruxelloises a inauguré une salle aux normes pour conditionner des médicaments. Bref, pour en revenir aux euros que le Gouvernement met sur la table, on parle exactement de 53.000 euros par an. Je vous rassure, ça paie un peu plus que mon salaire (dommage pour moi). Je pourrais prendre la matinée, ici, à ce perchoir pour tenter de vous expliquer, sans trop de détails, ce que la FEBRAP a fait depuis 2 ans avec cet argent. Mais je crois que des images vous parleront nettement plus...

Diffusion du film

Voilà. Voilà ce que l'on peut faire avec 53.000 euros par an, plus un gros complément des ETA (et notamment pour la campagne de publicité radio). Alors, il faut préciser que tout ce que vous avez vu ne se transforme pas automatiquement en emplois durables pour les travailleurs handicapés. Loin de là. Ce que l'on trouve, il faut encore le faire passer par trois filtres :

- 1/ Est-ce économiquement viable ?
- 2/ Est-ce que les travailleurs pour lesquels nous cherchons du boulot pourront faire le job ?

3/ Est-ce que le cadre réglementaire le permet ? Et garantit-on toujours le bien-être du travailleur ? Je pense ici au travail de nuit, aux horaires ultra flexibles, à la limite quant au nombre d'encadrants et la nécessité d'être en permanence encadré...

Chaque nouveau projet est un nouveau défi. Des défis qui valent la peine d'être tentés. Pour les idéalistes, ça vaut la peine car le projet de l'entreprise de travail adapté (l'intégration socioprofessionnelle de personnes porteuses de handicap) est tout simplement formidable. Pour les pragmatiques, sachez qu'il n'y a pas d'autres formules alternatives à l'ETA pour offrir du boulot à ces travailleurs potentiels. Nous n'avons donc pas le choix : il faut réussir. Et c'est un challenge très enthousiasmant.

Je laisse la place à présent à Kaliopi Lolos, coordinatrice de la FEBRAP

Kaliopi Lolos, Coordinatrice de la FEBRAP

Bonjour à tous. Sophie et Michaël vous ont présenté les solutions que la fédération tente d'apporter aux ETA en cette période de crise que le secteur du travail adapté bruxellois est en train de subir. Des solutions en matière d'accompagnement social du public cible de nos entreprises, mais également en matière d'accompagnement promotionnel. Si le travail fourni est, comme vous l'avez constaté dans leurs présentations, très important, force est de constater que le secteur a besoin de solidarité du secteur politique.

En 2009, la FEBRAP tirait déjà la sonnette d'alarme auprès du cabinet de la ministre en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées. Le chômage économique du secteur avait triplé par rapport à l'année précédente, et il fallait aider les entreprises de travail adapté à faire face à la crise. Nous avons alors obtenu un premier plan de relance, qui se déclinait en deux axes :

- le financement d'un poste de « chargé de relations » pour la promotion économique du secteur
- et une indemnité de sécurité d'existence de 3€ par jour pour les ouvriers mis au chômage économique, pour compléter les allocations de l'ONEM, afin de leur éviter une trop grande perte de revenus.

Mais les métiers de manutention simple, ceux dont les ETA ont besoin pour mettre à l'emploi les travailleurs les plus faibles continuent à se raréfier. La FEBRAP obtient alors en 2011 un second plan de relance. Le cabinet de la ministre accorde alors au secteur un budget de 400.000€, sur base du « non-dépensé » en raison du chômage économique. Ce budget a permis aux ETA de développer de nouvelles filières, renforcer les activités existantes, réaliser diverses études (études de marché, plan marketing, etc.), favoriser l'intégration des travailleurs les plus faibles ou encore former les moniteurs et le personnel d'encadrement. Grâce à cette subvention spéciale de crise, de nombreuses initiatives ont pu être mises sur pied par les ETA. A titre d'exemple je citerai l'achat de matériel roulant pour développer le travail en extérieur, l'engagement de commerciaux, l'acquisition de machines et d'outillages pour augmenter la position concurrentielle dans le secteur de l'emballage de grande distribution et du mailing, la mise en place d'une cellule de soutien pour les travailleurs plus faibles via l'engagement d'un moniteur ergonomie, l'aménagement d'une salle blanche pour la manutention de produits pharmaceutiques ou encore l'appel à des bureaux de consultation.

Mais la concurrence reste grande, que ce soit celle du travail au noir, des pays émergeants ou des prisons. Et la mécanisation toujours plus accrue, l'automatisation « volent » littéralement le boulot autrefois confié aux petites mains des ETA.

La FEBRAP, en collaboration avec les fédérations wallonne et flamande, a décidé de rencontrer l'un des concurrents du secteur : la régie du travail pénitentiaire. Le dialogue entre les deux secteurs s'est ouvert et, ensemble, nous avons signé, en mai de l'année passée, une convention, une sorte de gentleman agreement, où le secteur pénitentiaire s'est engagé à augmenter ses prix, qui parfois, sont 4 fois inférieurs à ceux pratiqués dans nos ETA !

Mais nous n'avons pas fait que nous attaquer à la concurrence déloyale. Nous sommes aussi sortis de nos frontières, des frontières qui parfois s'arrêtent à la région bruxelloise ! Nous avons été découvrir ce qui se fait ailleurs. Comment font les autres régions, les autres pays, en matière de politique d'emploi de personnes handicapées ?

Il ne faut pas souvent aller très loin. Nos voisins wallons nous inspirent déjà, en matière d'obligation d'emploi de personnes handicapées dans les administrations des communes. En effet, un arrêté du Gouvernement wallon fixe le nombre de travailleurs handicapés que les administrations publiques doivent engager : à savoir un mi-temps par tranche de 20 équivalents temps plein prévu dans le cadre du personnel, soit 2,5%. Mais le texte permet de satisfaire en partie à cette obligation en passant des contrats de travaux, de fourniture et de services avec les entreprises de travail adapté. Si l'on considère, d'une part, la situation difficile que traverse le secteur adapté bruxellois et, d'autre part, les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics à recruter suffisamment de personnes handicapées pour atteindre leur quota, une mesure législative à l'échelle bruxelloise calquée sur le modèle wallon permettrait d'améliorer la situation et d'apporter plus de marchés aux ETA bruxelloises.

Et cette idée se retrouve également au niveau fédéral. En 2010, la CARPH (commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale) remettait son rapport d'évaluation. Elle observe que le taux d'emploi des personnes avec un handicap dans la fonction publique fédérale s'élève à 1,28 % alors que la loi prévoit que les services publics doivent mettre au travail des personnes handicapées à concurrence de 3% de leurs effectifs. Au terme de son travail d'analyse, cette commission a adressé au Gouvernement une série de recommandations. Elle recommande, entre autres de « faire appel en priorité à des entreprises de travail adapté pour l'exécution de certaines tâches ».

Cette possibilité de favoriser indirectement l'emploi des personnes connaît une expérience réussie en France, où la législation oblige les sociétés privées et organismes publics à engager 6% de travailleurs. La loi de 2005 a renforcé cette obligation par des amendes, taxes et contributions pour les entreprises qui n'atteignent pas le quota. Pour faire court, et simple, les employeurs doivent : soit engager 6% de personnes handicapées, soit signer un accord social prévoyant la mise en œuvre d'un programme d'embauche de personnes handicapées ; soit accueillir, dans le cadre de stage, des personnes handicapées (avec un quota minimum) ; soit sous-traiter auprès du secteur protégé.

Si l'employeur ne remplit pas l'obligation d'emploi, ou l'une des alternatives proposées, il est redevable d'une contribution annuelle à l'Agefiph (qui est l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), calculée en fonction du nombre de bénéficiaires qu'ils auraient dû employer.

Et c'est dernière possibilité, celle de travailler avec les ETA si le quota n'est pas rempli, qui intéresse notre secteur. Le cas français n'est pas un cas à part. Des mesures similaires existent également en Italie, en Allemagne, et en Autriche, et elles sont souvent couplées à des réductions fiscales.

Il est également pertinent de noter que les pays qui ont instauré une obligation d'emploi et une contribution de solidarité qui alimente un fonds spécial ont tous développé un système de plus en plus fin de formation, de suivi et d'accompagnement des travailleurs handicapés, ainsi que de sensibilisation des employeurs. Ce sont également ces pays qui enregistrent le meilleur taux d'emploi global de personnes handicapées (environ 45% des personnes en âge de travailler et se déclarant handicapées). Il convient donc de s'interroger véritablement sur les avantages d'une obligation d'emploi avec contribution de solidarité et fonds spécial sur la simple obligation d'emploi (qui n'est d'ailleurs loin d'être remplie dans les services publics !). Et d'éventuellement envisager des mesures incitatives plutôt que contraignantes pour les entreprises.

Bref, si les pouvoirs subsidiaires apportent aux ETA une petite « bouffée d'oxygène » via des plans de relance pendant cette période de crise, il est primordial, pour assurer la survie du secteur, que les politiques nous aident en prenant des mesures durables :

- pourquoi pas une obligation d'emploi de travailleurs handicapées avec possibilité de sous-traitance aux ETA ?
- pourquoi pas un incitant fiscal pour les entreprises qui travaillent avec les ETA ?
- pourquoi pas une TVA réduite (à 6% par exemple) pour les pouvoirs publics et les particuliers qui font appel à nos services ?
- et pourquoi pas carrément un statut un peu plus hybride pour les ETA pour leur permettre, comme les CPAS, de réaliser des boulots considérés comme du « in house » et de sortir de la logique des marchés publics ?

Je m'aventure certainement un peu trop loin... Mais en cette période de crise, toutes les idées sont bonnes à prendre, pour les ETA. Toutes les idées... Même les plus extrêmes. Quitte à revoir le système actuel. On entend dans tous les ateliers que c'est le maintien à l'emploi des travailleurs les plus faibles qui est problématique. Dans le futur décret « Inclusion », on parle de projet PACT (pour développer des activités d'utilité sociale), on parle de création de cellule de soutien pour les plus faibles. Il est essentiel de s'interroger sur le statut justement de ces travailleurs handicapés très faibles, qui souvent, sont à la frontière entre l'ETA et le centre de jour...

Et là encore, le modèle français peut être inspirant. En France, il existe deux types de structures bien distinctes dans le secteur de l'emploi protégé : les entreprises adaptées (EA) et les établissements ou services d'aide par le travail (ESAT). Les EA sont des entreprises régies par le code du travail. Les ESAT, quant à eux, sont plutôt des instituts médicaux-sociaux, et qui relèvent du Code de l'Action sociale et de la Famille.

Comme vous le voyez dans ce tableau, l'encadrement et le fonctionnement des EA ne sont pas subsidiés par l'Etat, mais il faut préciser que ces entreprises bénéficient d'un personnel handicapé moins faible que les ESAT (et certainement que les ETA bruxelloises) mais aussi d'un contexte légal plus avantageux (avec la possibilité de sous-traitance des entreprises classiques au secteur protégé si le quota de 6% n'est pas rempli).

Finalement, quand on regarde ce tableau, on peut situer les ETA belges à mi-chemin entre l'entreprise adaptée et l'ESAT car les ETA ont un statut d'entreprise mais elles ne dépendent du Ministère de l'Emploi mais de la COCOF et de la politique d'aide aux personnes handicapées. Les personnes handicapées qui y travaillent sont des salariés, avec un contrat de travail, elles gagnent au minimum le RMMG (revenu moyen mensuel garanti) mais leurs capacités professionnelles sont en moyenne inférieures à celles des travailleurs en EA (et même, inférieures à celles des travailleurs handicapés de Flandre et de Wallonie, selon les statistiques) ; et l'encadrement et le fonctionnement de la structure sont financés en partie par des subsides et en partie sur fonds propres.

Finalement, l'ETA bruxelloise est un système un peu hybride, à cheval entre le modèle EA et ESAT. Parmi les membres de notre fédération, le gap est parfois impressionnant. Il y a un écart énorme entre d'une part certaines ETA qui se sont fortement professionnalisées et qui affichent un taux de travailleurs faibles peu élevé, et d'autre part, des structures parfois plus proches de ce qu'on appelait avant « ateliers protégés », et qui sont à la limite de la mission « occupationnelle » pour certains ouvriers. Et pourtant, ces deux types de profils différents d'ETA ont le même agrément et sont subsidiées de la même façon. Je me dis que c'est peut-être là aussi que le bâton blesse. Le système actuel montre ses limites en matière d'emploi de travailleurs handicapés très faibles, et c'est peut-être la base-même du système qu'il faudrait revoir...

Je terminerais en vous rapportant la remarque d'un directeur d'ETA, qui me disait récemment : « C'est fou ! Quand je vois certaines équipes, on est proche de l'atelier Farilu ». (Pour ceux qui ne connaissent pas, Farilu, c'est une association qui permet à de jeunes handicapés mentaux de pratiquer des activités d'utilité sociale mais sans objectif économique). Cette remarque de ce directeur présage bien du défi immense qui attend nos ETA, qui sont éternellement partagées entre la nécessité de rendement et leur mission sociale de valorisation de la personne handicapée par le travail.

Benoît Ceysens, Président de la FEBRAP

Quelle équipe, me direz-vous ! Avec une énergie pareille, comment est-ce qu'on peut encore rencontrer des difficultés ? Je voulais signaler, entre parenthèses : j'ai vu passer là, une équipe de travailleurs de la Serre Outil, qui entretiennent les plantes d'intérieur de ce Parlement, et donc, voilà un bel exemple d'intégration et de présence au quotidien au parlement.

Merci à l'équipe pour cet énorme travail abattu au jour le jour pour nous aider, pour soutenir nos entreprises, pour nous encourager, parfois nous provoquer. Mais ne nous leurrons pas. Cette énergie, si elle n'est pas soutenue par une politique globale d'inclusion de la personne, quel que soit son handicap, est vaincre. Regardons les choses en face. A travers les témoignages de ce matin, vous l'avez bien senti. Le chômage économique augmente. Certains ETA deviennent des coquilles vides de travail, avec des menaces de restructuration et de fermeture. On en a connue une en Wallonie, il n'y a pas longtemps. Nous craignons une casse sociale irrémédiable, car sans reclassement possible pour les personnes. C'est totalement inacceptable. Nous estimons qu'il faut oser remettre le modèle actuel de l'ETA sur le métier, regardons les modèles développés par nos voisins belges et européens, revisitons la notion de travail, de travail d'utilité sociale pour remettre nos actions en phase avec une actualité difficile. Il n'est pas nécessaire de sauver le modèle actuel de l'ETA, ce qui est important pour nous, ce qui est indispensable, c'est de donner à chacun, à chacune des personnes handicapées le droit au travail, à l'utilité sociale afin de répondre

positivement au challenge énoncé dans la convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées. Tous les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. L'accès à un travail utile, valorisant et rémunérateur participe de ce principe. Et je crois que ça doit être vraiment notre objectif à tous, que l'on soit sur le terrain, que l'on soit dans les équipes d'encadrement, que l'on soit à la fédération ou que l'on soit ici, régulièrement, nos députés, décideurs de notre avenir, je crois que l'on doit garder cette phrase en tête, et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour y arriver. Alors, on va terminer cette matinée avec nos députés. Ensemble, avec les membres du staff de la fédération, avec les travailleurs, nous avons préparé un groupe de paroles animé par Guy Hubert, psychologue à l'Afrahm, 5 questions à l'attention de nos députés. Cinq travailleurs vont venir me rejoindre, ici au perchoir, et vont, chacun à leur tour, poser une question aux parlementaires présents. Une fois que les 5 questions seront posées, on laissera la parole à nos députés pour répondre et tracer les pistes de notre avenir. Je voudrais préciser que ces questions leur ont été communiquées auparavant pour pouvoir répondre et apporter des réponses sans surprise.

Questions travailleurs

Bonjour, je m'appelle Benoît Wauters, je travaille depuis plus de 25 ans dans une ETA qui s'appelle L'Ouvroir. Nous avons besoin d'être connus par les entreprises, surtout par les entreprises bruxelloises, pour qu'elles fassent appel à nous. J'ai entendu une pub à la radio le mois passé. Est-ce que vous pouvez aider pour faire des pubs de ce genre et faire parler de nous et valoriser notre travail ?

Bonjour, je m'appelle Jimmy Defourny. Je voulais savoir sur la pénibilité du travail et le problème du vieillissement. Moi je voulais savoir parce qu'on travaille, on nous demande de faire beaucoup de rendement, c'est vrai que dans le secteur des ETA, il y a beaucoup de tâches qui présentent beaucoup de travail, et beaucoup de gens ne peuvent pas faire le travail que beaucoup de jeunes peuvent faire. On nous demande toujours de faire plus de travail, plus de rentabilité, quand on ne fait pas la qualité demandée par l'employeur et le client, le client s'en va, va vers d'autres horizons, pour avoir un meilleur rendement et une meilleure qualité. Alors je veux savoir pourquoi on ne nous donne pas plus de délai.

Bonjour, je m'appelle Gaëtan Devriese, je travaille à la Ferme Nos Pilifs depuis 1987 et je m'y sens très bien, et alors, la question que je propose c'est celle-ci : « On a besoin de nouvelles activités, qu'on ne peut pas délocaliser, en Chine par exemple, on a aussi besoin de plus en plus de commerciaux pour aller nous chercher ou nous proposer des travaux. Comment pourriez-vous faire pour nous aider ? »

Bonjour, je m'appelle Rudy, je travaille à Travco. Est-ce vous pouvez inciter les entreprises à travailler avec nous ? Ou bien, faut-il les contraindre ? Par exemple, j'ai entendu dire qu'en France, les entreprises qui n'engagent pas 6% de personnel handicapé peuvent confier du travail aux ETA pour compenser. Merci.

Eric Boucher et Thomas Kabeya, des Jeunes Jardiniers. Ma question est la suivante : certains marchés, que font les communes, les CPAS, sont des marchés que pourraient réaliser les ETA. Est-ce que vous pouvez faire en sorte qu'ils soient plus accessibles ? Merci.

Julie de Groote, Président du Parlement francophone bruxellois

Voilà, alors, les questions sont posées. D'abord vous avez eu, vous la parole, c'est comme ça que la FEBRAP et le bureau du PFB le voulaient. Et les questions ont été posées par vous, je pense qu'elles ont été entendues par les parlementaires. Je vous juste présentez à nouveau les parlementaires qui sont là, ensuite les « porte-parole » des différents partis qui vont venir. Donc, mes collègues, je vais les présenter par parti. On a pour le PS Olivia P'tito, qui est membre du bureau, qui a beaucoup œuvrer pour la responsabilité sociétale des entreprises. Elle nous parlera sans doute d'autres choses aussi. On a, pour Ecolo, Dominique Braeckman, qui est vi-président du Parlement francophone bruxellois, qui elle aussi, a été à l'initiative de cette matinée, comme les autres collègues, et Arnaud Pinxteren, qui est aussi député Ecolo, et la chef de groupe Ecolo, Anne Hersovici. Pour le groupe cdH, Joël Riguelle, qui est chef de groupe Cocof au cdH, qui est aussi bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe, où il a beaucoup œuvré pour insérer les personnes avec un handicap au sein de sa commune et qui a lancé un débat sur les ETA il y a un mois et demi. On a le groupe FDF, le chef de groupe, Serge de Patoul, et qui lui aussi, a réagi à l'interpellation dont je parlais sur les ETA, et Caroline Persoons, qui est aussi bien connue du secteur puisqu'elle ne le lâche pas. Je vous rappelle que les cabinets sont bien présents en force, je les remercie, ça fait vraiment très plaisir, les collaborateurs de groupe aussi, et je voulais vous dire ça parce que je voulais vous dire qu'on ne parle pas dans le vide (parfois on parle dans le vide ici au Parlement, parfois, ça arrive). Mais ce matin, on ne parle pas dans le vide, et ça fait vraiment plaisir que mes collègues soient là, qu'ils aient répondu présents, qu'il y a les cabinets de Mme Huytebroeck, de M. Doulkeridis, de Mme Simonet, tout le monde est là, et la démocratie, je pense vraiment que c'est comme ça qu'elle s'écrit. Avec les organisateurs, on s'est mis d'accord pour que ce soit 5 minutes par porte-parole de chaque parti, mais après, comme on bien dans les temps, il y a encore un débat possible et tout le monde pourra parler, mais maintenant, c'est une prise de parole vraiment officielle et c'est 5 minutes par parti. Olivia P'tito, pour le groupe PS, et je propose que tu viennes ici devant, comme ça tout le monde te voit.

Olivia P'tito, députée PS

Bonjour à toutes et tous, je pensais qu'on suivrait l'ordre affiché, je suis un peu surprise, mais pas de problème. Merci pour vos 5 questions. 5 minutes, je vais foncer pour vous répondre et à la fois je pense qu'il y a plusieurs réponses qui peuvent se croiser et répondre à plusieurs de vos questions en parallèle. Alors, être connus auprès des entreprises bruxelloises, faire de la publicité auprès des entreprises pour qu'elles puissent sous-traiter, je pense que ça reste une priorité, je pense qu'il faut organiser des rencontres comme celle-ci, mais avec l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, inciter les entreprises classiques à sous-traiter aux ETA, je pense que c'est important, il faut aussi mettre en avant, on l'a dit, la responsabilité sociétale des entreprises, on a voté une ordonnance, que j'ai portée sous la précédente législature, qui n'est pas encore mise en œuvre, on ne peut que le regretter, et c'est vrai que là, c'est la limite du travail parlementaire, donc oui, il faut relancer ce débat-là, et si l'incitation n'est pas suffisante pour les entreprises, il faudra, à un moment donné, les obliger à aller plus loin. Ca je le pense tout à fait sincèrement. Parce que le boom démographique est une réalité en région bruxelloise, et le boom démographique, il se sentira dans les enseignements spécialisés, et il se sentira demain évidemment dans les ETA.

Le lien avec l'économie sociale, on en a peu parlé, je vais en parler par rapport à la pénibilité du travail, et par rapport aux marchés publics auxquels ces deux secteurs répondent ensemble souvent. Le capitalisme a réussi ceci de merveilleux : il oppose les plus pauvres d'entre nous et c'est ça qu'il faut lutter en priorité également, et il faut arrêter en nous, entre ETA et entre les secteurs

qui œuvrent en parallèle, il faut évidemment lutter contre toute forme de concurrence et se parler veiller, effectivement, on a parlé des prisons, à augmenter les prix au niveau des prisons, certes, tout en gardant des marchés là aussi, car ils en ont besoin là aussi en vue de l'insertion à la sortie de la prison, mais également par rapport à l'économie sociale. Moi je ne peux que plaider pour des rencontres récurrentes entre les secteur des l'ES et le secteur des ETA, dont vous faites partie partiellement, mais je ne doute pas que d'autres interviendront sur cette question.

On a parlé de partenariats aussi, ça a été évoqué par madame, donc pour lutter contre cette concurrence actuelle, faisons plutôt des partenariats entre les communes, entre les CPAS, les ETA, pour lutter contre toute concurrence. Finalement, je pense que c'est la plus belle des solutions. Alors, des guides à diffuser, vous en avez, mais sans doute faut-il continuer à les diffuser encore plus, parce que vous avez besoin de nouvelles activités. Les communales, c'est demain, ou après-demain, on a quand même un petit peu de temps, donc je pense que c'est le bon moment pour aller sonner à toutes les portes, mais vous l'avez fait auprès des communes pour les inciter à faire encore plus demain, et j'ai vu qu'il y avait beaucoup de projets, de pistes, de propositions qui étaient en cours, donc je pense qu'il faut aller là où il n'y a encore pas eu de réponse, prioritairement bien entendu, mais également mettre en œuvre les pistes de solutions qui ont été proposées, mais c'est un peu court, parce qu'en 5 minutes on ne peut pas tout dire, mais on pourrait creuser également les choses par commune. Mais ici aussi, en région bruxelloise, bien entendu, il n'y a pas assez de marchés réservés, mais ça avance, je pense que chaque ministre s'y attelle mais il faut encore taper sur le clou. Donc oui, inciter les entreprises, oui, les contraindre éventuellement, je suis objectivement tout à fait pour mais je pense qu'il faut tous les convaincre et les rencontrer, mais pour ça, je pense qu'on peut vous y aider.

Arnaud Pinxteren, député Ecolo

Bonjour à toutes et tous. Alors on s'est réparti la tâche pour parler d'une même voix, néanmoins. Peut-être aussi pour souligner un aspect qui me semble important et qui me frappe dans les discussions qu'on a eues ce matin, c'est l'opposition un peu institutionnalisée entre le pôle économique des ETA et le pôle social. On se rend compte qu'on demande aux ETA de faire de l'économique, mais dans des conditions et dans un mode de fonctionnement qui relève de la politique sociale. Et on est là, dans une contradiction. Moi je m'occupe plutôt des matières économiques, de l'ES notamment, et j'essaie d'aborder les questions des ETA au travers de ce rôle marchand, de ce rôle économique, et Dominique est plutôt active au niveau de la Cocof et de l'aide à la personne handicapée, et c'est pourquoi il nous semblait intéressant de pouvoir parler en duo.

Sur la première question, la question de la publicité et la visibilité des ETA, c'est évident qu'il faut la renforcer, je trouve que le spot est extrêmement bien fait, il faut sans doute élargir la fenêtre médiatique en allant pourquoi pas vers des spots télévisés, grand public, parce que c'est vrai qu'il faut sensibiliser les dirigeants d'entreprise, les cadres, etc., mais je pense qu'il faut aussi sensibiliser l'entièreté des citoyens, des consommateurs, des acteurs, qui peuvent aussi en tant que travailleurs dans leur entreprise, mentionner l'existence des ETA, pousser un petit peu la charrue par rapport à cette nécessité de collaborer avec les ETA.

Dominique Braeckman, députée Ecolo

Alors, par rapport à la pénibilité du travail, il y a eu, dans le cadre des accords du non-marchand, un groupe de travail qui s'est réuni, de façon paritaire, avec patrons, représentants syndicaux et

représentants des pouvoirs publics et ça a abouti à des recommandations en terme de prévention aux accidents, en matière de formation, et Mme van den Abeele, tout à l'heure, a fait état de tout ce qui se faisant en la matière. Ca a abouti sur un travail sur l'ergonomie, un travail sur les pratiques en matière de port de charges, donc les choses évoluent, mais certainement, quand on entend les revendications, elles se placent aussi sur le plan de la rapidité, du rythme de travail soutenu qu'on vous demande, alors par rapport à ça, c'est vrai que la balle est un peu dans le camp politique, à savoir au niveau social, une amélioration de l'encadrement pour encore pallier à certaines difficultés que vous avez, et aussi à ce qu'on trouve des réponses au niveau économique, justement, pour vous soustraire à ces rythmes difficiles. Le personnel vieillissant, c'est vrai que c'est un problème, et je vais être très rapide, parce qu'en fait, tout ce que je voulais dire, Mme van den Abeele l'a déjà dit, c'est trouver d'autres postes de travail pour les gens qui sont vraiment fatigués, c'est les cellules de maintien, et c'est tout le travail intergénérationnel qu'on peut faire où les plus âgés peuvent venir en soutien aux plus jeunes, avec une charge de travail moins lourde mais par contre, avec une valorisation de leur expérience, un peu dans l'optique des plans tandems, ce qui est un vrai win-win pour tous.

Alors, on a parlé aussi de l'accessibilité aux marchés publics, ce qui veut dire des clauses sociales de réservations de marchés publics. Au niveau de la Cocof, on nous assuré que maintenant, tous les marchés publics avaient des clauses sociales et environnementales, et qu'il y a même un fonctionnaire de l'administration qui est chargé de vérifier tous ces marchés publics pour être sûr que les ETA puissent y faire appel. Par ailleurs, ce n'est jamais que la Cocof, et il faut évidemment d'autres lieux pour que les marchés publics soient à disposition du travail des ETA. Au niveau de la région bruxelloise, il y a des clauses sociales qui sont prévues au niveau des marchés publics, mais de facto, elles ne sont pas suffisamment adaptées, dans le sens où les montants sont trop élevés, etc. Donc la balle, à ce niveau-là, est dans notre camp. Et aussi, au-delà de la région, il y a les communes, les CPAS, là ça fait partie du démarchage qu'on nous a bien expliqué de la FEBRAP et notamment des moyens qui sont accordé pour ce faire par le plan de relance et par la ministre Huytebroeck. On a aussi dans nos travaux à venir le décret Inclusion, dont on a parlé aussi ce matin, et qui permettra aussi d'intégrer davantage ce monde des ETA dans la sphère économique.

Joël Riguelle, député cdH

Bonjour Mesdames et Messieurs. Tout d'abord une petite précision, que j'ai eu l'occasion de dire avant-hier soir dans un débat sur l'accueil des personnes handicapées, c'est qu'un parti politique, quel qu'il soit, n'est pas un être monocellulaire, qu'il suffit de chatouiller d'un côté pour le voir avancer en bloc. Nous sommes tous, chacun ici, des missi dominici dans notre propre parti, pour faire avancer une cause, qui n'est pas toujours évidente à faire passer. Très brièvement, malgré tout, parce que nous sommes enthousiastes, et que nous vous écoutons avec beaucoup d'envie de vous aider :

Les marchés publics, bien évidemment, je pense que l'effet de sensibilisation commence à porter ses fruits, et les administrations publiques et que les communes, et en particulier les CPAS, doivent davantage mettre les clauses réservataires, carrément, dans les marchés publics, qui limitent vraiment l'offre à présenter aux ETA et qui dans certains cas, comme nous l'avons fait à Berchem-Sainte-Agathe, ne sollicitent même pas l'entreprise privée classique, mais sont bien ciblés. Que nous ayons un jour une obligation de 3% et non pas une recommandation, cela me semble évident, et si tous nous y sommes sensibles, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas assez rapidement déposer une ordonnance avec l'ensemble des partis concernés en région bruxelloise pour que ce

soit une véritable obligation pour les administrations publiques. Les 6% comme en France, c'est à mon sens une piste que nous devons examiner concrètement quel en a été l'efficacité, pour voir si c'est importable chez nous, avec la difficulté institutionnelle, car il y a une partie des aspects économiques qui sont fédéraux, et donc là aussi, nous allons devoir faire remonter cette demande vers le niveau fédéral, mais je me disais que ce n'est pas impossible, nous sommes des missi dominici. Une petite suggestion : je suis client, comme beaucoup d'entre vous, de produits du commerce équitable. Alors aujourd'hui, on retrouve des rayons de produits de commerce équitable dans la plupart des grandes surfaces, ce qui fait un peu de tort forcément à Oxfam, et c'est bien dommage, il faut qu'on continue à aller chez Oxfam, mais je me demande pourquoi on inventerait pas aussi un label ETA, parce qu'une entreprise qui peut se vanter d'avoir et de mettre dans sa communication le fait d'avoir fait appel, en partie, pour son produit, à une ETA, je pense que ça pourrait être une piste pour les inciter à le faire à côté de l'un ou l'autre incitant fiscal évidemment.

La promotion. Beaucoup de choses ont déjà été faites, et ce que vous faites au niveau de la FEBRAP est assez remarquable. On peut aussi continuer cette promotion par des liens sur des sites publics, comme les sites communaux. C'est le cas chez moi, évidemment. Aussi par les réseaux sociaux. Aussi en ce qui concerne la relance, nous avons soutenu ce plan de relance que Mme Huytebroeck a évidemment mis sur la table et je pense que nous allons devoir le continuer. Nous avons l'espérance, pourvu que ça se fasse, il y a un accord institutionnel qui intervient et qui devrait refinancer la région bruxelloise et indirectement la Cocof, il y a peut-être un petit peu de moyens supplémentaires que nous pourrions aller chercher là, mais pas uniquement au niveau des personnes handicapées, parce que c'est aussi un problème d'emploi et d'économie, et donc je solliciterai également le ministre de l'économie, M. Cerexhe, pour qu'il se penche sur cette question.

La formation me semble importante, le fait que des entreprises et des administrations puissent accueillir des stagiaires aussi, lorsque c'est possible. Je constate ça aussi dans ma commune lorsque l'institut Alexandre Gerdain travaille avec l'administration communale qui offre des stages de formation qui me semblent importants. L'intégration de la personne handicapée dès le niveau scolaire le plus élémentaire, c'est-à-dire les maternelles et le fondamental, parce que là aussi, c'est une question de rapport pour les personnes, pour donner le plus possible, la difficulté qui est la leur, je pense que c'est une piste à suivre dans le cadre de la création de 4000 places dans l'enseignement que nous allons faire dans la Communauté française. Il y a un décret Intégration, si on parvient à avoir 10% de ces 4000 places, c'est déjà de l'accueil aussi pour les jeunes enfants atteints d'un handicap et leur assurer une formation meilleure dès le départ.

J'en terminerai en disant ce que j'ai répété au début, c'est qu'un parti politique n'est pas un corps monocellulaire mais je pense que vous avez aujourd'hui suffisamment d'interlocuteurs motivés pour faire bouger ces grosses machines.

Caroline Persoons, députée FDF

Je voulais d'abord vous remercier, pour l'organisation de cette journée, pour toutes les prises de parole qui étaient vraiment très intéressantes, et je suis très impressionnée par le monde, ici, en séance, parce que généralement, c'est beaucoup plus vide, je vous l'avoue. Toutes les prise de parole qui ont eu lieu ce matin me semblent poser quand même cette question : quelle société construisons-nous et que voulons-nous comme société ? Le travail, l'école, les formations doivent

être adaptés aux personnes en situation de handicap, mais surtout toutes ces politiques doivent être intégrées l'une avec l'autre, doivent être incluses, c'est le terme de l'inclusion, et je pense que c'est ce qui doit guider la réflexion de tous les responsables politiques qui sont là, et en tout cas, c'est cette idée de faire sauter des verrous et de vraiment travailler ensemble qui guide notre action au niveau du FDF. Alors pour répondre aux questions qui ont été posées, elles sont larges, il y a beaucoup de choses à faire, mais je vais essayer d'être aussi concrète en avançant des propositions.

D'abord la question sur la publicité, je pense que c'est très important, de faire connaître, de montrer le travail, les actions que mènent les ETA. En tout cas, nous partageons des idées avec le cdH et M. Riguelle, parce que nous finissons de travailler sur une proposition d'avoir un label, une appellation contrôlée en ayant pris contact avec des personnes qui travaillent dans le secteur de la communication, en essayant de trouver des thèmes , des mots, comme fairtrade, etc., c'était l'idée d'avoir un label super inclus, ou en tout cas de montrer, moi par exemple, j'adore le chocolat, si certains sachets avaient ce label pour me dire que les petits œufs étaient mis en sachets dans des ETA, je prendrais encore plus spécialement ceux-là, je pense que c'est important. Et donc effectivement, travailler sur cette idée de label, c'est important, ça doit se faire à tous les niveaux de pouvoirs confondus. Et avec d'autres personnes, on a réfléchi aussi, il nous semble que l'idée d'un logo commun aux ETA, genre « fournisseurs de la Cour », et nous sommes tous entreprises et clients, la cour des ETA, je pense que ce serait aussi bien de montrer que toutes ces ETA, elles peuvent apporter la qualité et une solidarité.

Le deuxième thème, que je vais peut-être reprendre au thème de l'emploi, que ce soit la question sur les marchés publics, l'obligation des personnes en situation de handicap ou les nouvelles activités, c'est vrai que il y a cette opposition entre le monde de l'entreprise et le monde du handicap et de la mise au travail, et ça, c'est un problème que l'on rencontre aussi dans d'autres secteurs, que ce soit l'enseignement, le logement, l'hébergement, et donc, il faut essayer de faire sauter les verrous. Et donc, pour la première question sur les marchés publics, la législation, il y a une ordonnance, Olivia P'tito l'a rappelé, mais elle doit être mise en œuvre, il faut aussi qu'au niveau européen, il y ait des choses, des verrous qui évoluent, mais il faut aussi que chaque responsable politique puisse mettre son appui dans les marchés, dans les secteurs qui peuvent être confiés à des ETA. En effet, on a vu la Serre Outil passer ici, et, je siège au sein du bureau du Parlement francophone bruxellois, et chaque membre, quel que soit le parti, on revient régulièrement : est-ce qu'on ne peut pas mettre une ETA dans les sociétés qui sont consultées, etc. Je pense que c'est au quotidien qu'on peut faire ce petit plus, de penser aux ETA ou aux personnes en situation de handicap de manière générale, dans les différents politiques, travaux publics, logements, emploi, ça doit être fait.

La question sur l'obligation d'emploi de personnes handicapées, est-ce qu'il faut des quotas ? Moi j'ai envie de dire oui, mais évidemment il faut que ça soit fait en partenariat avec le secteur privé. On peut en tout cas faire beaucoup plus déjà dans les administrations publiques, et c'est pourquoi, lorsque vous aviez organisé votre colloque au mois de novembre, j'avais dit que nous étions en train de travailler sur une proposition d'ordonnance qui va dans le même sens que la région wallonne (obligation pour les communes d'avoir aussi un pourcentage de personnes handicapées et si ce n'est pas fait, on compense par l'appel à des ETA), notre ordonnance est prête et donc nous allons pouvoir la déposer.

Julie de Groote, Président de Parlement francophone bruxellois

Merci à tous. Alors les collègues, ils continueraient, nous les avez interpellés, ils ont encore des choses à dire, on a encore quelques minutes, donc est-ce que vous avez encore quelques questions, est-ce qu'ils ont été bien clairs, sinon, je crois qu'il y en a d'autres qui voudraient reprendre la parole, je crois qu'on a encore quelques minutes avant de prendre un sandwich ensemble.

Sophie Luypaert

Donc, quand ils prennent la parole, après, est-ce qu'il peuvent expliquer les pistes concrètes qui ont été avancées, avec des résultats, des chiffres, parce que c'est intéressant, mais il n'y a pas toujours de concret, on ne voit pas très bien ce qui va être fait par après ?

Joël Riguelle

Si je peux reprendre mon expression de tout à l'heure, en disant que les partis et les parlementaires ne sont pas des êtres monocellulaires, c'est effectivement tout le travail et cette grosse partie des parlementaires et hommes politiques, c'est d'être à l'écoute et d'essayer de relayer un certain nombre de choses dans leur parti. Nous ne sommes pas des Pic de la Mirandole, nous n'avons pas tous les chiffres en tête et même dans des domaines où nous sommes plus particulièrement attentifs, nous avons, nous, un devoir de recherche, de discussions et de débats au sein de notre propre instance pour faire avancer les idées. Ca ne se fait pas de manière mathématique et scientifique, la politique n'est pas une science exacte, ce sont des moments de persuasion, des moments de débats, d'échanges, et ce n'est pas toujours évident. Nous n'avons pas toujours des cartes que nous pouvons mettre sur table systématiquement, mais des pistes ont été évoquées, que nous sommes prêts à poursuivre, c'est ça qu'il faut retenir je pense.

Arnaud Pinxteren

La question est tout-à-fait légitime, la question du caractère concret. C'est vrai qu'on est plutôt dans les déclarations d'intention, on parle de textes qui ne sont pas mis en œuvre, on se sent un peu impuissants, et je crois qu'il y a l'activité du Gouvernement, déjà, il y a des discussions budgétaires, des arbitrages qui sont faites et qui permettent, ou qui ne permettent pas de financer tantôt un spot publicitaire radio, demain peut-être un spot publicitaire TV, des moyens budgétaires qui permettent de soutenir, de développer des visions business pour des sociétés en difficulté, je pense d'ailleurs que Manufast a été soutenu par le Gouvernement pour d'ailleurs réfléchir à son redéploiement économique, je pense et c'est une des choses que je voulais ajouter aussi par rapport aux questions qui ont été posées, je pense qu'il serait peut-être bien d'essayer de généraliser cette réflexion business pour l'entièreté du secteur, alors évidemment, vous êtes déjà occupés sur les nouvelles filières, et c'est très bien, peut-être s'ajointre le travail, l'aide de professionnels , de prospecteurs professionnels du secteur privé, ça permettrait d'avoir une vision entreprise par entreprise, de ce qu'on pourrait faire, de ce qu'il y a moyen de développer, je crois qu'il y a très concrètement là des pistes qui se dessinent, à savoir au travers des métiers d'avenir non délocalisables, qui sont portés dans le cadre des Alliances Emploi Environnement, dans les secteurs verts mais aussi des secteurs dans la revalorisation des déchets, de la réutilisation, il y a là des pistes qui seront mises en place au niveau de la région et qui pourraient être tout-à-fait intéressantes pour des développements ultérieurs du secteur des ETA. Et très concrètement aussi, nous avons un petit peu parlé du lien entre l'ES et les ETA. Trop souvent, on a voulu sortir les ETA du secteur de l'ES, les empêcher d'être reconnus comme des opérateurs d'ES et de l'économie solidaire, nous avons voté très récemment un texte qui incluse les ETA, qui reconnaît les ETA

comme faisant partie intégrante de l'ES, alors vous allez me dire, ce n'est pas très concret, mais ça peut le devenir, car en dehors de ce texte, et à travers de ce texte, on pourrait ajouter par exemple, les aides à l'expansion économique aux réalités des entreprises d'ES et des ETA. De l'argent frais, donc pour les ETA.

Olivia P'tito

Oui, je comprends la frustration par rapport aux chiffres, mais nous, on a appris beaucoup sur les chiffres et sur vos chiffres et je pense que c'est ça le rôle de relais, un député ou une députée, interpelle les ministres pour savoir où en est une mise en œuvre de l'accord du gouvernement, ça c'est une première chose, mais on n'est pas à l'abri d'une bonne idée, de proposer des choses créatives aussi, et on vote des budgets, et on contrôle une partie des choses là aussi, et on propose aussi des textes parfois, des propositions de décret ou d'ordonnance, et donc là, je pense qu'on a cette capacité-là. Moi j'entend mes collègues par rapport à un label particulier que je trouve très opportun et très utile, c'est une très bonne idée, je dis juste que c'est exactement ce qu'on a voulu faire par rapport à la RSE, c'était de labelliser y compris les produits, qui étaient produits ici, en région bruxelloise, autrement. Et donc, avec un souci par rapport à l'environnement socioéconomique, c'est aussi les personnes handicapées, les personnes qui travaillent en ETA, mais c'est aussi, effectivement, l'économie sociale. Ne nous opposons pas entre acteurs d'une économie différente, qui vise à produire autrement en région bruxelloise et essayons d'utiliser les outils qui sont là aujourd'hui pour vous promouvoir et promouvoir les activités. Ce que je veux dire, c'est qu'on peut avoir une nouvelle bonne idée, peut-être que du coup ce sera mis en œuvre, moi je dis juste qu'à un moment donné, le travail d'un parlementaire s'arrête au niveau du Parlement. Il ne met pas en œuvre, il n'exécute pas, ça c'est le rôle du Gouvernement. Et donc je pense qu'à un moment donné, je pense qu'on doit nous aussi se relancer au niveau du Gouvernement pour savoir exactement ce que chacun veut par rapport à la mise en œuvre des choses que l'on vote ici.

Serge de Patoul, député FDF

Brièvement, d'abord je voudrais souligner que j'ai trouvé l'ensemble des présentations et l'ensemble de la matinée très professionnel, ce qui est d'ailleurs une très belle démonstration de la qualité professionnelle du secteur. Mais très concrètement, ce qui est dans nos possessions, dans nos mains, c'est de pouvoir concevoir des outils, qui puissent permettre au secteur de pouvoir bénéficier d'opportunités pour mener de l'activité. Et quand Caroline Persoons a évoqué le texte qui sera incessamment déposé par mon groupe, c'est-à-dire de veiller à ce que les administrations publiques, soit engagent du personnel ayant un handicap, soit compensent le non-engagement par des contrats entre autres avec les ETA, et bien ça, c'est une réponse concrète parce qu'on construit un outil qui crée en fait un marché pour les ETA et qui le crée de par la conséquence, parce qu'en fait, on passerait d'une situation qui existe à l'heure actuelle, et qui est obligatoire et sans sanctions, à une obligation obligatoire avec sanctions et en fait avec des frais financiers. Ça, c'est un élément concret. Alors effectivement, ça ne va pas se traduire de manière très explicite et visible mais dans les faits, ça va se traduire, parce que ça sera des heures de travail. Et là, c'est bien le rôle du Parlement, c'est bien le rôle du parlementaire, alors je me permets d'attirer l'attention sur le fait qu'effectivement, on a eu un très beau débat sur l'ES et je crois qu'il est important que l'on puisse aussi voir que dans un système démocratique il peut y avoir des positions différentes, des approches différentes, des sensibilités différentes, il est clair que dans ce débat pour l'ES, nous avons plaidé pour que les ETA puissent bénéficier exactement de tout ce que les entreprises susceptibles de se mettre dans cette logique-là peuvent bénéficier. Ce n'est pas le cas aujourd'hui,

nous reprendrons le débat aussi, ça fait partie du fonctionnement démocratique, et je pense que c'est ça l'intérêt de notre système.

Véronique Gailly

Très brièvement, la ministre n'a pas pu être là aujourd'hui, mais elle suite les travaux depuis de longues années et assidument. Je suis rassurée, parce qu'on a voulu renforcer la FEBRAP depuis plusieurs années. Le résultat de ce qui a été exposé aujourd'hui montre à quel point ça a servi et qu'on a atteint un but. C'est sans doute une étape, en tout cas, je pense que le professionnalisme de la FEBRAP, je pense que peu le remettrait en question après cette matinée. Je voudrais aussi dire que nous sommes dans un moment qui est ce futur décret Inclusion. Nous avons entendu beaucoup d'idées, beaucoup d'idées créatives, éclatons un peu les schémas, rendez-vous avec la FEBRAP et avec les représentants syndicaux qui sont présents également dans la salle pour pouvoir faire ensemble cet éclatement de structure. Merci.

Julie de Groote

Alors merci à tous. Juste pour, comme ça on répond de façon très concrète à ce que vous dites, c'est que à un moment, on vote, ici, on vote quelque chose, on vote une résolution, on vote une ordonnance, soit on recommande au Gouvernement de faire quelque chose, soit on lui dit « il faut faire quelque chose », et ça, c'est une ordonnance, et donc, au-delà des partis, au-delà des majorités-oppositions, etc., il y a des parlementaires qui portent le sujet depuis très longtemps, et à un moment, il faut pousser sur le bouton. Et c'est pour cela qu'on a voulu que ça se fasse ici. La FEBRAP a fêté chez elle, mais vous êtes chez nous ici. Et chez nous, ça veut dire que demain, vous pouvez nous demandez des comptes. « Tiens, est-ce que vous n'avez pas voté quelque chose ? », vous pouvez nous demandez, « on était sur vos bancs, pourquoi vous n'avez pas voté telle ou telle proposition ? ». Par rapport à ça, Benoît Ceysens et Axel Godin me proposaient une chose pratique, ils me disaient « à un moment, il faut montrer, à ceux qui sont là, de voter, c'est quoi le vote ». On vote ici, et une fois qu'on vote, c'est obligatoire. Alors Axel va poser la question, et moi je vais passer au vote. On va donc passer au vote comme un vote de parlement, et je pense que c'est symboliquement important, pour montrer qu'ici, ce ne sont pas des paroles en l'air, ce sont des paroles qui à un moment donné se concrétiseront. Alors, pour le vote, quand vous êtes ce que va proposer Axel, je ne sais pas quelle est ta question, sois quand même assez prudent sinon les parlementaires devront pousser sur le rouge, donc, si vous êtes pour la proposition, ce sera vert, si vous êtes contre la proposition, ce sera rouge, et si vous vous dites prudence, peut-être que ce sera cher, difficile, etc., ce sera blanc, c'est une abstention. Alors, la question sur laquelle on va voter.

Axel Godin

Alors, bien entendu, on est une assemblée un peu spéciale, donc on ose. Et donc, à l'image de ce qui se fait en France, moi je pense qu'on pourrait se poser la question : est-ce que la région de Bruxelles ne pourrait pas être pionnière en tant que pôle de l'Europe dans l'accompagnement du secteur des ETA et donc elle serait prête à mettre au point un décret ou une ordonnance avec bien entendu des arrêtés d'application, parce que ce n'est pas tout de faire une loi, il faut qu'elle soit appliquer, pour inciter les entreprises à utiliser un minimum des services des ETA. Alors, après, il y aura certainement des arrêtés qui vont expliquer ce qu'on va faire, on voudrait faire voter quelque chose pour permettre aux ETA aujourd'hui, pour que le boulot des ETA puisse entrer dans toutes les entreprises de la région. La région est au milieu de la Belgique, et bien entendu, on vote

en même temps que la région s'engage à convaincre les autres régions de Belgique à voter des lois dans le même sens.

Julie de Groote

Est-ce que c'est de réservé une part obligatoires des marchés aux ETA ? Est-ce que ça veut dire qu'il faudrait trouver un mécanisme, qui ne soit pas une simple recommandation, où on réserve une part des marchés sur lesquels on a la main, par exemple, des marchés publics, aux ETA ?

Axel Godin

On peut parler des marchés publics, mais on peut aussi parler des entreprises, et après il faut aller plus loin

Julie de Groote

Quelqu'un veut s'exprimer par rapport à ça ?

Thierry Valentin

Je travaille pour une ETA à Bruxelles, je pense que c'est très important la réflexion sur les marchés publics, mais donc je vais renforcer la demande qui a été faite. Une grosse partie, la majorité de notre marché en termes de volumes de travail est probablement dans les entreprises privées, donc c'est indispensable de trouver un moyen de favoriser la collaboration avec des entreprises privées avec des conditions équitables avec notre secteur.

Julie de Groote

Mais il faut voir également les possibilités d'actions que nous, parlementaires, nous avons par rapport aux marchés publics. Alors, Olivia me propose quelque chose qui est assez intéressant, je pense que le vote ne sera pas nécessairement le même. C'est de faire un premier vote sur les marchés publics, donc je traduis. On réserve, il fait trouver un mécanisme (3%, 5%, etc.) réservé une possibilité de recourir aux ETA dans le cadre des marchés publics. On vote là-dessus ? Le vote commence. Vous regardez où vous êtes assis et vous regardez si vous avez bien voté. Alors fin du vote. 91 membres ont pris part au vote, il y a 90 membres qui ont voté pour, une abstention (normalement, on peu toujours justifier son abstention si on le veut). C'est vous l'abstention.

Une participante ?

Simplement, je trouvais que la question était un petit peu limitée. Si l'idée est de mettre en place des clauses sociales et des clauses qui permettent à une série d'organisations sociales ou qui sont subventionnées, ou qui sont dans le rôle de l'économie sociale, d'accéder à des marchés publics, je pense que j'aurais pu répondre oui ? Mais ici c'était exclusivement sur les ETA et je me suis sentie un peu mal à l'aise parce que la question était un peu limitée. Mais je comprends bien que nous sommes ici dans un colloque pour les ETA, donc c'est légitime que la question soit posée pour les ETA. Moi je me suis sentie un petit peu limitée par rapport à ça. Merci.

Julie de Groote

Merci parce que ça montre bien qu'effectivement, l'équilibre est un peu difficile entre les différents interlocuteurs légitimes qui s'expriment. La deuxième question, c'est...

Axel Godin

On est prêt à mettre des mécanismes en œuvre, pour inciter positivement pour par des contraintes, les entreprises privées à concéder une partie de leurs travaux à des ETA comme ça se fait en France. En France, il y a un mécanisme qui existe, alors on n'est pas obligé de reprendre le même mécanisme qu'en France, ça existe aussi en Allemagne, on a vu que dans beaucoup de pays, ça existe, il n'y a rien à faire, il faut une volonté politique pour trouver un système pour que cette sous-traitance volontaire puisse se faire vers les ETA.

Julie de Groote

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer par rapport à ça ?

Une participante ?

En France ça concerne les grosses entreprises et pas les PME, et donc est-ce que vous pensez faire ça pour toutes les entreprises bruxelloises ou simplement les grosses structures ?

Axel Godin

En France, c'est à partir je pense de 20 travailleurs. C'est quand même déjà de petites entreprises, oui. Ca paraît plus difficile, mais voilà.

Julie de Groote

Alors, voilà, moi je vais le justifier dès maintenant, franchement, ça m'interpelle, je vais m'abstenir, car c'est quelque chose que je vais creuser, en me disant, au-delà des la RSE, qu'est-ce qu'on peut faire exactement, je vous explique déjà à l'avance pourquoi, quel sera mon vote, comme ça j'aurai vraiment quand je pars d'ici une idée à creuser. Le vote commence. Alors, voilà, fin du vote, 92 membres ont pris part au vote et c'est ça qui est un peu intéressant, on voit qu'on a un vote un peu différent, 83 ont voté pour, 9 abstentions. Est-ce qu'il y a d'autres justifications d'absentions ?

Vincent Philippart, EWETA

Moi, je me suis abstenu, parce qu'un quota de personnes handicapées dans les entreprises classiques, c'est une bonne chose, mais un quota avec des ETA, ça me semble un peu contourner le but des ETA qui est de mettre les personnes handicapées au travail et pas de faire vivre le secteur lui-même. Et donc ce genre de quota doit être vu, comme en France, comme la possibilité de donner aux entreprises d'engager des personnes handicapées dans leur staff et donc la possibilité aux personnes handicapées de s'intégrer dans les secteurs classiques et pas forcément seulement dans le secteur ETA et donc éviter ce genre de cloisonnement entre secteurs.

Xxxx

Juste pour justifier mon abstention. Je ne pense pas que les ETA auraient une bonne publicité si les entreprises étaient contraintes, et donc je crois que ce serait un peu contre-productif, en tout cas, pour le privé.

Julie de Groote

Je trouve que ceci clôture de façon particulière forte notre matinée qui a été vraiment très dense, très belle, très fluide aussi, parce que ça montre qu'à un moment on est très concret, on est très pratique, on vote quelque chose, je vois déjà l'opposition ici qui se dit « je les attends au tournant », mais vous aussi.

Olivia P'tito

Juste une question : est-ce qu'on pourrait avoir les films par mail pour pouvoir les regarder et en faire une publicité gratuite.

Julie de Groote

Donc on vous remercie d'être chez nous, d'être venus chez nous, parce que c'est comme ça justement qu'on pourra faire du concret, qu'on avancera de façon très forte, merci bien tendu à la super équipe qui a préparé ça fantastiquement, vraiment un tout grand merci. Alors Benoît Ceysens, tu peux t'applaudir toi-même, merci, Axel Godin, merci, Sophie, Kaliopi et Michaël, vraiment c'est formidable et ça montre le professionnalisme, ça montre aussi la fluidité et puis ça montre la gaieté, tout s'est fait avec un enthousiasme qui est vraiment magnifique. Le dernier mot est à la FEBRAP.

Benoît Ceysens

Alors à mon tour, je voudrais vous remercier pour votre attention, j'voudrais remercier tous les députés qui sont venus, qui ont répondu à nos questions, fixer des rendez-vous, on voudrait vous retrouver, pour discuter du concret de ce qui a été avancé aujourd'hui. Effectivement, blabla.